



RAPPORT ANNUEL 2024

DU PRIX ET DE LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS

Ce rapport d'activité est établi par Terre de Picardie en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Il est destiné à l'information des membres du conseil communautaire, puis il sera transmis aux Maires des communes membres afin qu'ils puissent le présenter à leurs conseils municipaux et le tenir à la disposition du public.

Rédaction : Terre de Picardie

Crédit Photos : Samuel Dhote / Terre de Picardie / pxhere

LEXIQUE

AGEC : loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire du 10 février 2020

Biodéchets : il s'agit de déchets non dangereux et biodégradables. Ils sont composés des déchets alimentaires et des déchets verts.

CS : Collecte Sélective

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Il s'agit de l'ensemble des déchets produits par les ménages (OMR, déchets des collectes sélectives, déchets collectés en déchèterie), ainsi que la partie des déchets d'activités économiques prise en charge par le service public.

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Modecom : méthode de caractérisation des ordures ménagères. Méthode développée par l'ADEME permettant de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles. Il s'agit de la part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après les collectes sélectives.

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Population DGF : la population au sens DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est constituée par la population totale au sens Insee majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage.

Refus de tri : il s'agit des déchets collectés en tri mais renvoyés en enfouissement car ils ne sont pas recyclables.

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est un des 3 modes de financement du service d'élimination des déchets de la collectivité (avec la REOM, Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, et le budget général). Le service est financé par l'impôt, et le montant payé est totalement indépendant de l'utilisation du service, il est fonction de la surface bâtie.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Elle est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants (déchets, émissions polluantes, huiles, lessives, matériaux d'extraction...)

TI : Tarification Incitative. Elle permet l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur, alors incité financièrement à des comportements vertueux.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DU SERVICE	p.5
Le Territoire desservi	p.6
Les moyens humains et matériels	p.8
FAITS MARQUANTS 2024	p.10
LES INDICATEURS TECHNIQUES	p.16
Les déchets ménagers	p.17
Les emballages ménagers	p.20
La déchèterie	p.25
Les collectes en apports volontaires	p.32
Bilan tonnages 2024	p.35
COMMUNICATION ET PREVENTION	p.36
La communication	p.37
Le programme de prévention	p.39
LES INDICATEURS FINANCIERS	p.42
Les Marchés Publics	p.43
Coût du service 2024	p.44
PROJETS ET PERSPECTIVES	p.46
Projets et perspectives	p.47

Abréviations :

- OMR : Ordures Ménagères Résiduelles (bacs marron)
- CS : Collecte Sélective (sacs jaune et bleu)
- DMS : Déchets Ménagers Spéciaux (déchèteries)
- ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- TEOM : Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

S²LOW

ID : 080-200070928-20250612-DELIB2025_038-DE



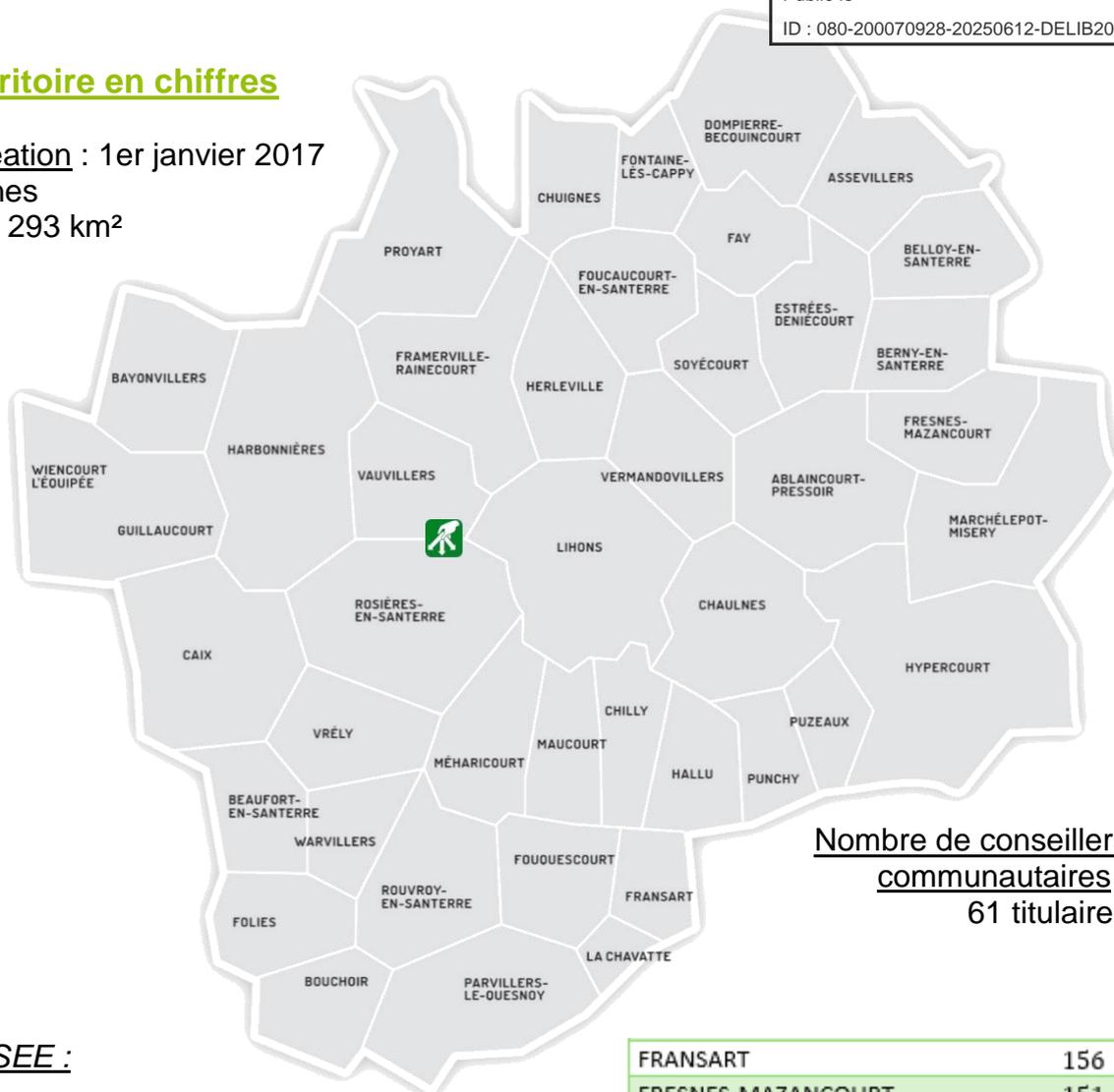
PRESENTATION DU TERRITOIRE.

1. Le Territoire en chiffres

Date de création : 1er janvier 2017

43 communes

Superficie : 293 km²



Nombre de conseillers
communautaires :
61 titulaires

Chiffres INSEE :

Population municipale 2023 : 18 233

Nombre de logements 2021 : 8 421

	2023
ABLAINCOURT-PRESSOIR	266
ASSEVILLERS	303
BAYONVILLERS	334
BEAUFORT-EN-SANTERRE	194
BELLOY-EN-SANTERRE	148
BERNY-EN-SANTERRE	152
BOUCHOIR	273
CAIX	699
CHAULNES	2026
CHILLY	174
CHUIGNES	139
DOMPIERRE-BECQUINCOURT	715
ESTREES-DENIECOURT	328
FAY	100
FOLIES	156
FONTAINE-LES-CAPPY	51
FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE	244
FOUQUESCOURT	154
FRAMERVILLE-RAINECOURT	459

FRANSART	156
FRESNES-MAZANCOURT	151
GUILLAUCOURT	413
HALLU	153
HARBONNIERES	1640
HERLEVILLE	190
LA CHAVATTE	72
LIHONS	458
MARCHELEPOT-MISERY	598
MAUCOURT	182
MEHARICOURT	588
PARVILLERS-LE-QUESNOY	231
HYPERCOURT	723
PROYART	728
PUNCHY	92
PUZEAUX	293
ROSIERES-EN-SANTERRE	3017
ROUVROY-EN-SANTERRE	213
SOYECOURT	190
VAUVILLERS	225
VERMANDOVILLERS	152
VRELY	449
WARVILLERS	134
WIENCOURT-L'EQUIPEE	270
TOTAL	18233

1. Organisation du service

➤ Répartition des compétences exercées :

	ORDURES MENAGERES	COLLECTE SELECTIVE	VERRE	DECHETERIE
COLLECTE	Terre de Picardie	Terre de Picardie	SMITOM	Terre de Picardie
TRAITEMENT	SMITOM	SMITOM	SMITOM	Terre de Picardie

➤ Le SMITOM du Santerre

Crée en 2002, le SMITOM du Santerre est un Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères. A l'origine de sa création, la volonté des collectivités de mutualiser leurs moyens et de maîtriser les coûts de traitement des déchets ménagers notamment grâce à la création d'un centre de tri au coeur du territoire à Rosières en Santerre.

Aujourd'hui, le SMITOM représente près de 115 000 habitants répartis sur 5 EPCI à l'est du département de la Somme : la Communauté de Communes de la Haute Somme, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, la Communauté de Communes Terre de Picardie, la Communauté de Communes du Grand Roye et la Communauté de Communes Avre Luce Noye.

La population de Terre de Picardie représente donc 16 % de la population totale couverte par le SMITOM du Santerre.

Ainsi, le SMITOM a pour mission le traitement et la valorisation des déchets, qu'ils soient issus des collectes en porte à porte, en points d'apport volontaire ou encore en déchèteries.

En parallèle de ses missions de traitement, le SMITOM est engagé depuis 2011 dans un Programme Local de Prévention des déchets. Une équipe dédiée propose donc toute l'année des actions de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public afin de réduire le volume de nos poubelles.

Cartographie

(au 1^{er} janvier 2022)

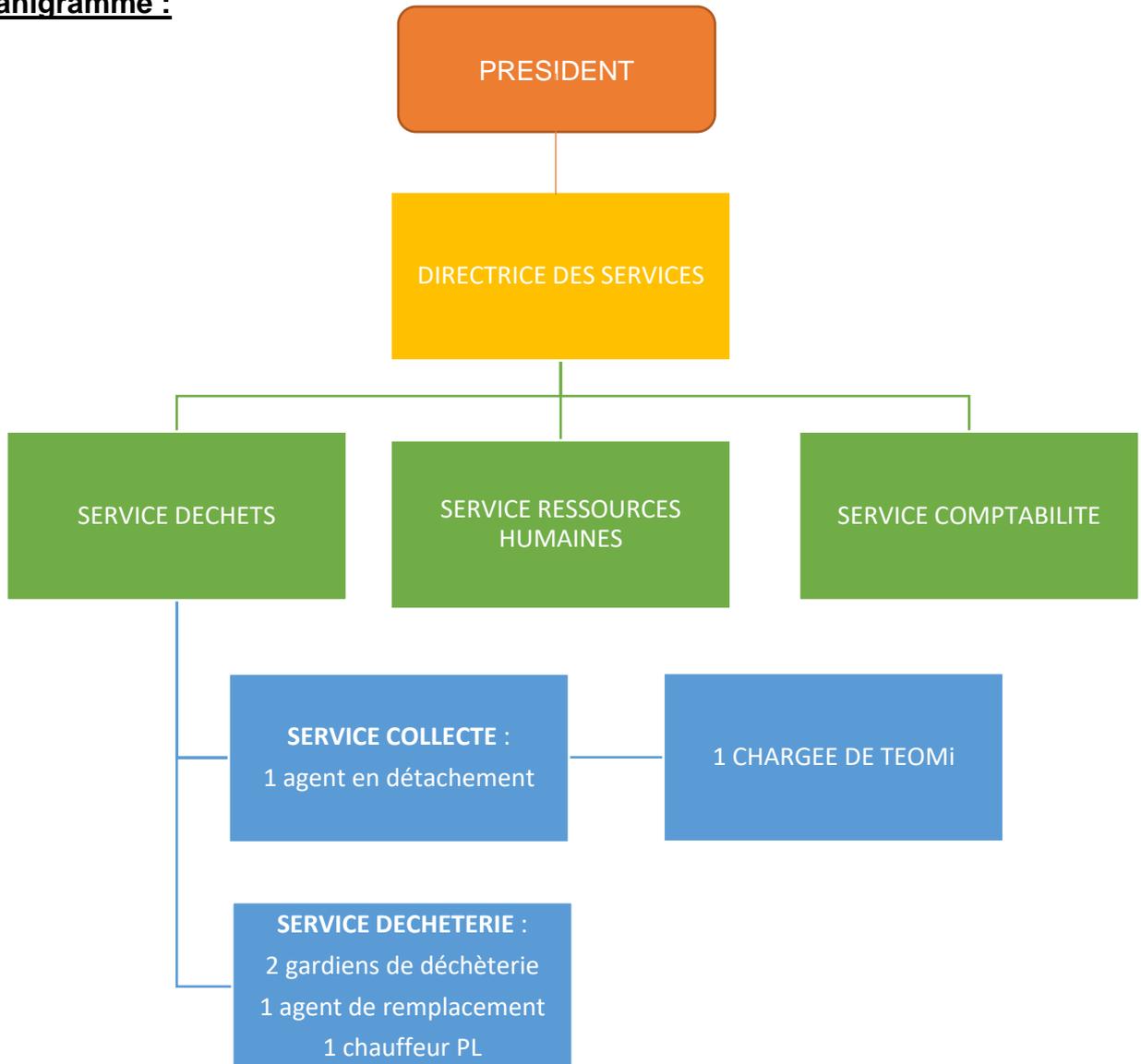
5 communautés de communes adhérentes
 113 867 habitants

Centre de tri du SMITOM du Santerre



2. Les moyens humains et matériels de Terre de Picardie

Organigramme :



Moyens matériels du Service Déchets

- 1 compacteur à déchets
- 1 camion ampliroll
- 12 bennes de déchèterie en service
- 2 « vieilles » bennes (dépannage)
- 100 colonnes à verres réparties sur le territoire



Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 080-200070928-20250612-DELIB2025_038-DE



FAITS MARQUANTS 2024

❖ LA MISE EN PLACE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (TEOMi)

Les coûts de collecte et de traitement ne cessent d'augmenter. Il est donc nécessaire de maîtriser ces hausses et c'est grâce à une diminution de la production de déchets que cela sera possible.

La mise en place de la tarification incitative permet à chacun de se responsabiliser quant à sa production de déchets ménagers. Elle est une réelle incitation au tri des emballages et à la réduction des ordures ménagères résiduelles.

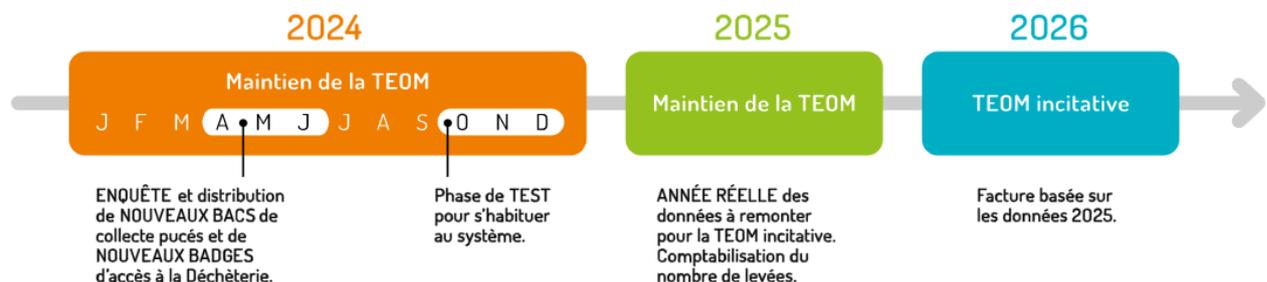


Pour nous aider à maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terre de Picardie a voté, le 20 janvier 2022, la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi). Ce n'est pas un nouvel impôt, elle vient remplacer l'actuelle tarification, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

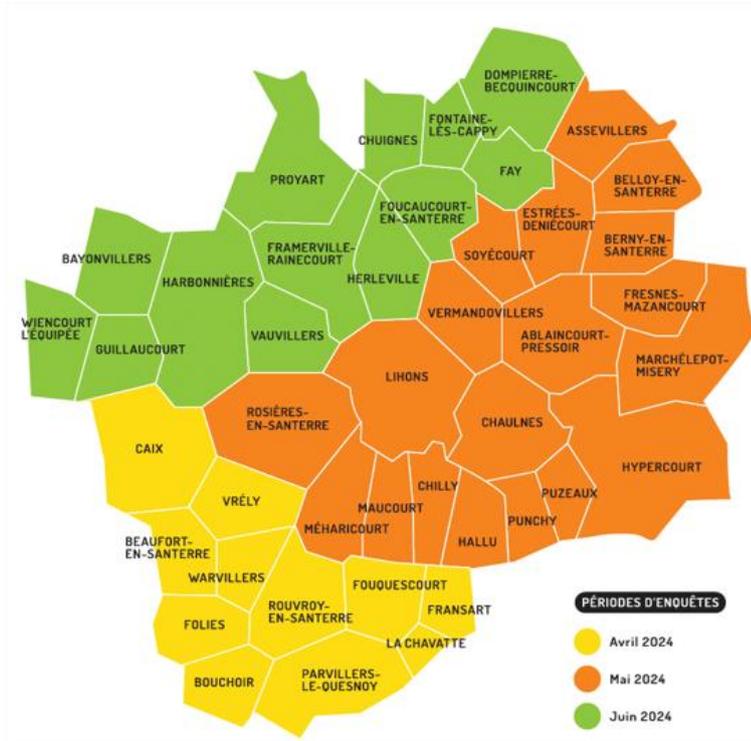
Comme l'eau et l'électricité, la tarification incitative comporte une part fixe et une part variable :

- La part fixe comprend l'abonnement au service de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables (emballages, papiers et verre), avec l'accès à la déchèterie intercommunale, aux actions de prévention et la mise à disposition des bacs de collecte.
- La part variable dépendra du nombre de levées du bac et du nombre de passages en déchèterie au-delà d'un certain seuil qui sera déterminé prochainement.

UN DÉPLOIEMENT EN PLUSIEURS ÉTAPES



Enquête et distribution des nouveaux bacs :



Pour équiper les usagers de leur nouveau bac, une enquête a été réalisée en porte-à-porte d'avril à juillet 2024 auprès de tous les usagers du territoire.



Chaque foyer a donc été doté d'un nouveau bac pucé dont le volume dépend de la composition de la famille. Chaque foyer a, par la même occasion, reçu un nouveau badge d'accès à la déchèterie.



Bacs	Attribution	Tarif à la levée
120 litres	Foyers de 1 à 3 personnes	2,00 €
240 litres	Foyers de 4 personnes ou +	4,00 €
360 litres	Petits immeubles et commerces	6,00 €
660 litres	Grands immeubles et collectifs	12,00 €

A partir du 1er janvier 2025, le nombre de levées sera comptabilisé par foyer et déterminera la part variable de votre TEOMi.

REGLES DE COLLECTE DU BAC

PÉRIODE TEST : à partir du 1^{er} OCTOBRE 2024 la TEOMI entre en vigueur, voici ce qui change :

1 SORTIE = 1 LEVÉE



Ne sortez votre bac que s'il est plein, car chaque levée est comptabilisée.

SEUL LE BAC GRIS SERA COLLECTÉ

Veillez à bien fermer son couvercle.



PRIX D'UNE LEVÉE

120L = 2€ par levée	240L = 4€ par levée	360L = 6€ par levée	660L = 12€ par levée
---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

• Comptabilisation des levées à partir du 1^{er} janvier 2025.
 • Facturation en 2026.

À partir d'octobre 2024
LE PASS' EST OBLIGATOIRE
 pour accéder à la déchèterie.



SOYEZ ACTEUR DE LA TEOMI



Tri Déchèterie Points d'apport volontaire Compost Anti-gaspi

Avec une bonne gestion de votre tri, c'est moins d'ordures ménagères générées donc moins de sorties de votre bac gris !



MON COMPTE ECOCITO



Terre de Picardie a installé une plateforme en ligne « Ecocito » permettant aux usagers de suivre leur production de déchets.

Fin 2024, 346 comptes utilisateurs avaient été ouverts.

❖ OUVERTURE DE LA NOUVELLE DECHETERIE

Equipée de 12 quais et de divers locaux, la « nouvelle » déchèterie a ouvert ses portes le 2 janvier 2024.



Mise en place des garde-corps et autres dispositifs de sécurité



La nouvelle carte d'accès à la déchèterie est obligatoire depuis novembre 2024.

A partir du 1er janvier 2025, chaque foyer pourra effectuer 30 passages gratuits par an à la déchèterie
Au delà, 5 € par passage supplémentaire sera comptabilisé dans la part variable de la TEOMi.

❖ PREPARATION DU TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS

La loi anti-gaspillage adoptée en février 2020 obligeait le tri à la source des biodéchets au plus tard le 1^{er} janvier 2024.

Chaque collectivité est libre de définir l'organisation qui lui convient le mieux : collecte en porte à porte ou en point d'apport volontaire, proposition de composteurs individuels pour ceux qui le souhaitent, mise en place de composteurs de quartiers ou en pied d'immeuble.



Le SMITOM étant compétent en matière de « traitement » des déchets, il a inscrit cette politique de biodéchets au sein de sa politique de prévention et réduction des déchets.

Proposition de déploiement sur 3 axes/cibles :

- Etablissements publics gros producteurs si « assimilés » dont les déchets sont gérés par la collectivité (établissements scolaires, EHPAD, hôpitaux, collectivités...)
- Compostage individuel : Ménages disposant d'un domicile avec « extérieur »
- Compostage partagé : Ménages ne disposant pas d'un domicile avec « extérieur » (habitat vertical, maison de ville, habitat urbain dense...) en 2024

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 080-200070928-20250612-DELIB2025_038-DE



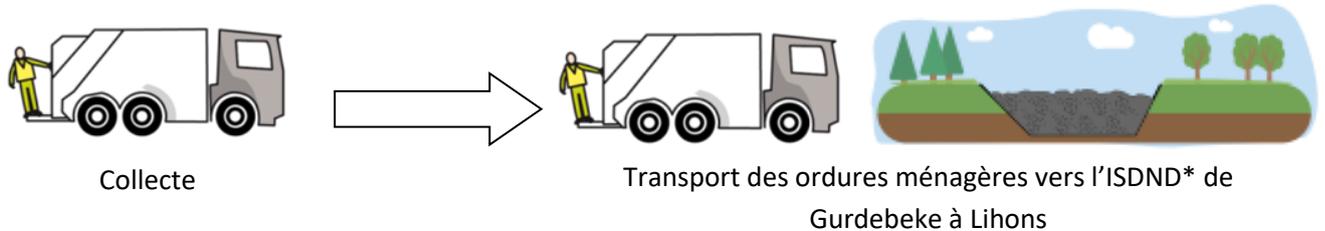
INDICATEURS TECHNIQUES.

❖ LES ORDURES MENAGERES

► Organisation :

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine, en porte à-porte sur la totalité du territoire, par un prestataire privé – SA GURDEBEKE.

Les déchets collectés sont enfouis



Chaque foyer disposait au minimum d'un bac de 140 L pour la collecte des ordures ménagères.

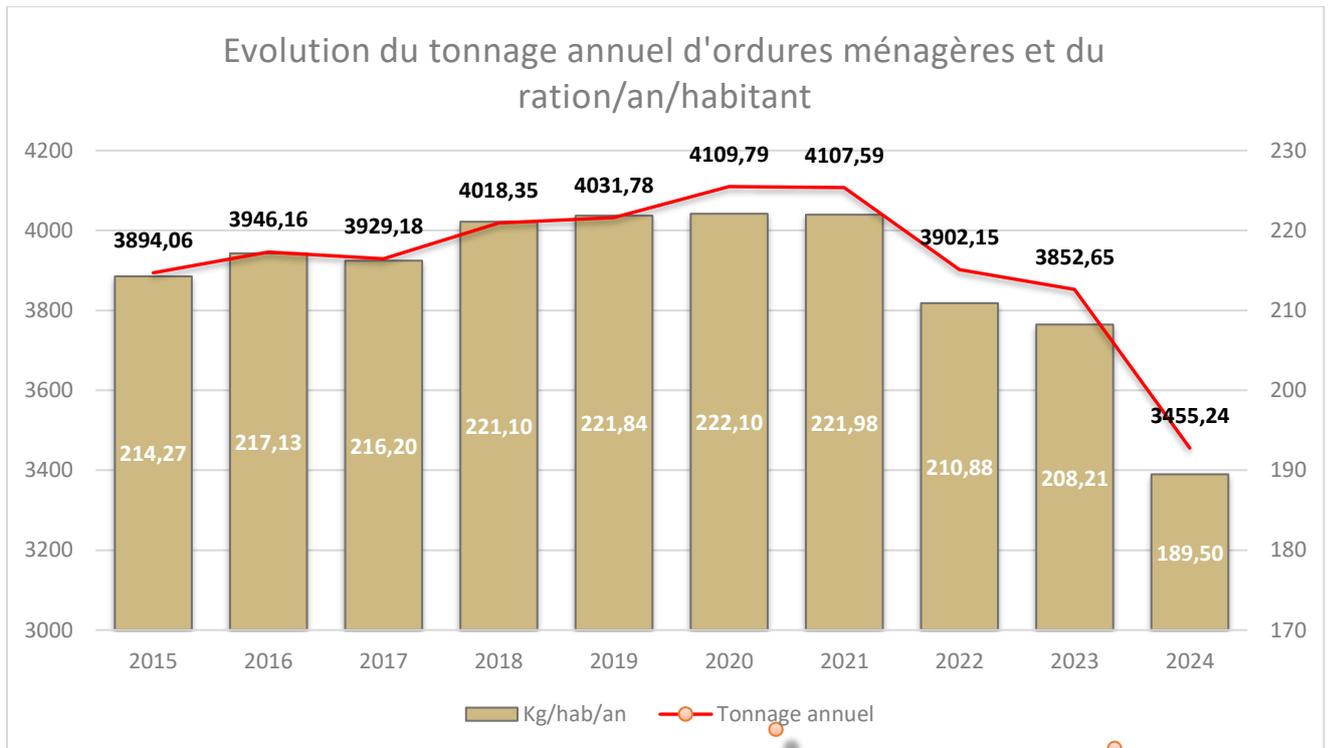


En 2024, dans le cadre de la mise en place de la TEOMi, SULO a distribué en porte à porte de nouveaux bacs pucés. Le volume de la poubelle est défini en fonction de la taille du foyer, et/ou de particularités propre au foyer (soins à domicile...).

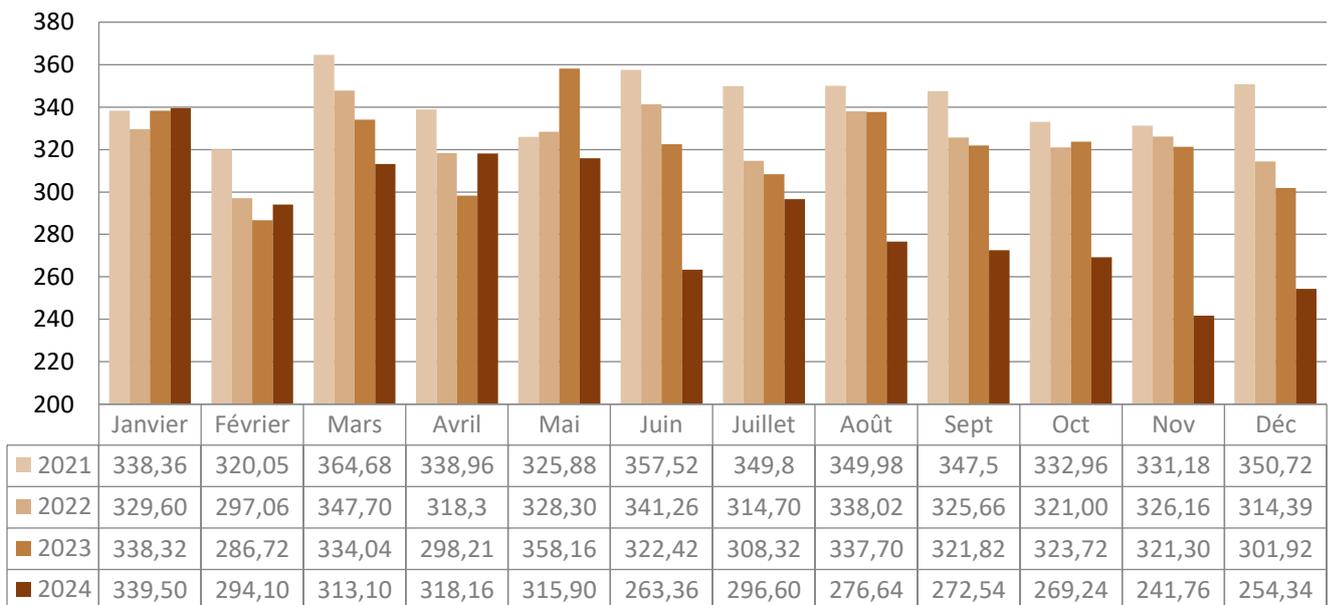
Les anciens bacs ont été repris pour être revendus. Ils vont être déchiquetés et recyclés.



► **Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères :**



► **Evolution mensuelle des tonnages collectés d'ordures ménagères**



► **Ratio par secteur**

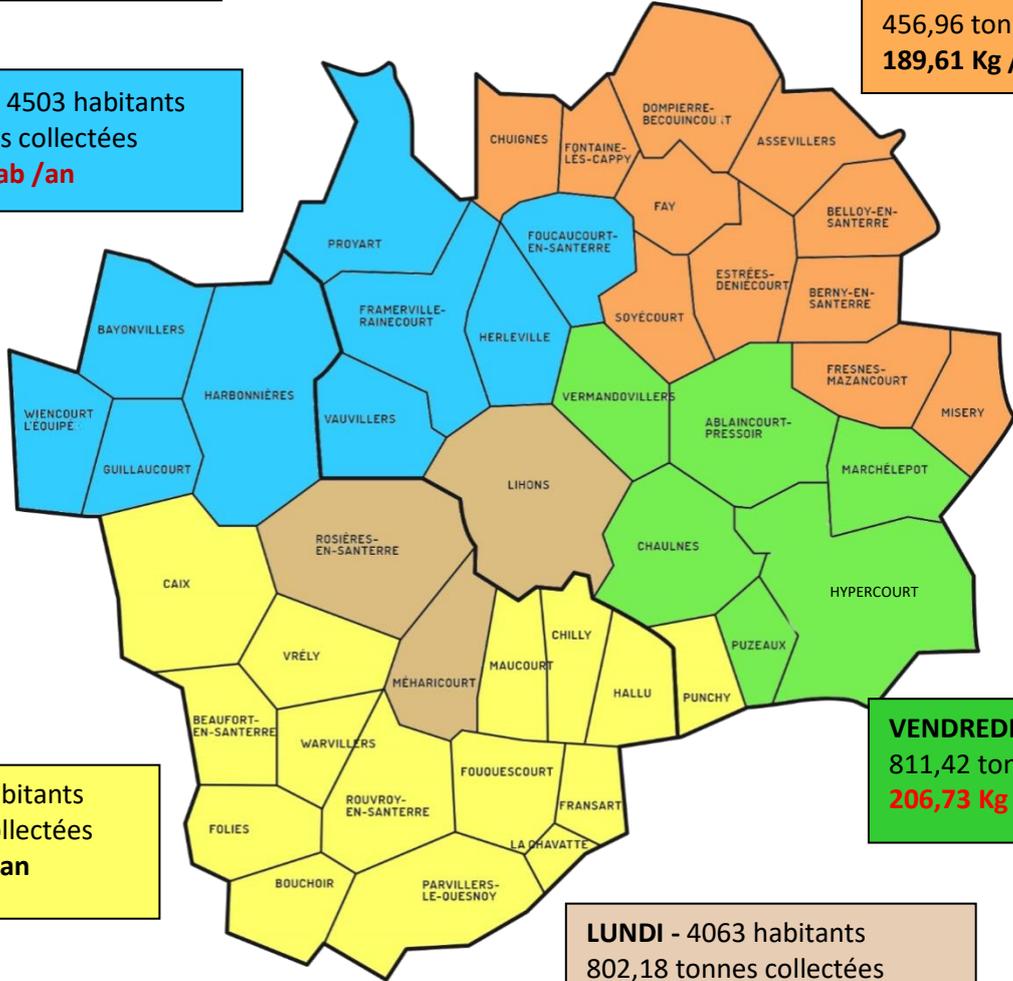
MERCREDI - 4503 habitants
775,18 tonnes collectées
172,15 Kg /hab /an

JEUDI - 2410 habitants
456,96 tonnes collectées
189,61 Kg /hab /an

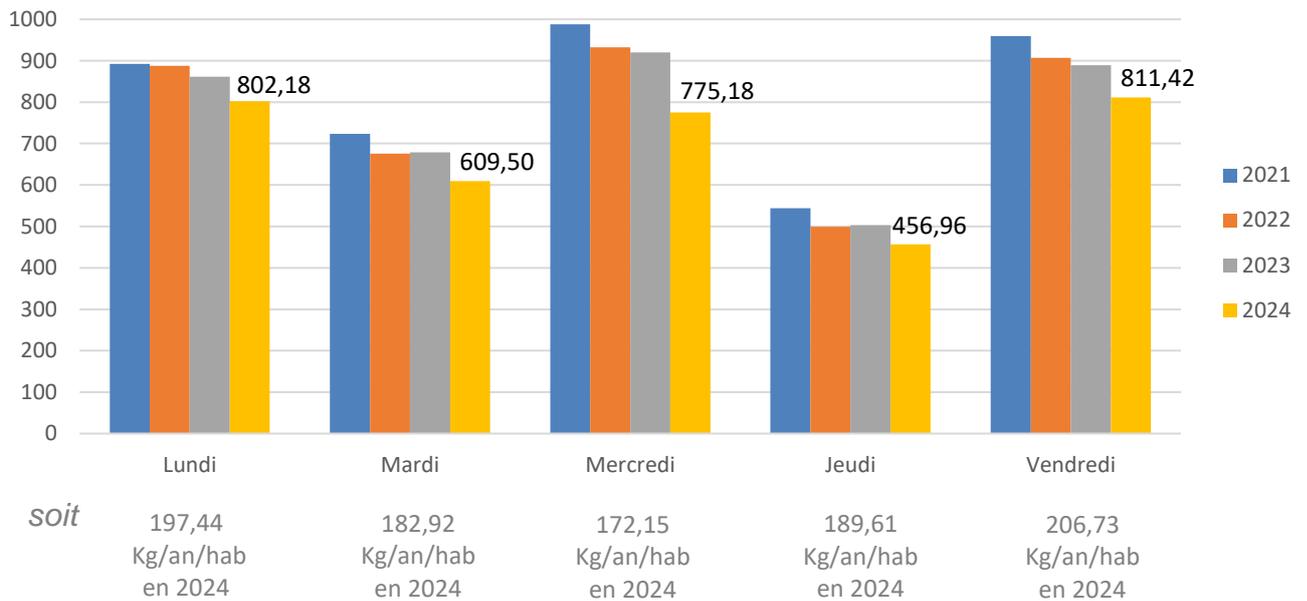
MARDI - 3332 habitants
609,50 tonnes collectées
182,92 Kg /hab /an

VENREDI - 3925 habitants
811,42 tonnes collectées
206,73 Kg /hab /an

LUNDI - 4063 habitants
802,18 tonnes collectées
197,44 Kg /hab /an



Tonnage d'ordures ménagères collecté par secteur



❖ LA COLLECTE SELECTIVE

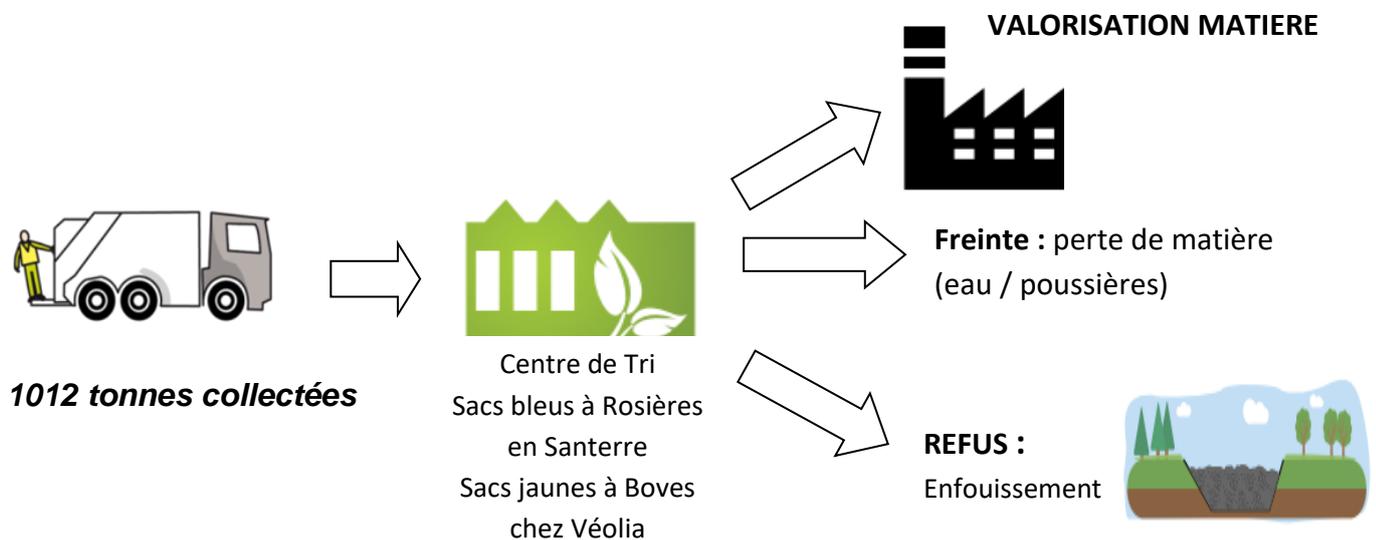
Les emballages ménagers sont collectés en porte à porte sur la totalité du territoire. Chaque foyer est équipé de sacs jaunes de 50 litres pour les corps creux et de sacs bleus de 50 litres pour les corps plats.

La collecte est confiée à un prestataire privé, GURDEBEKE, selon le schéma suivant :

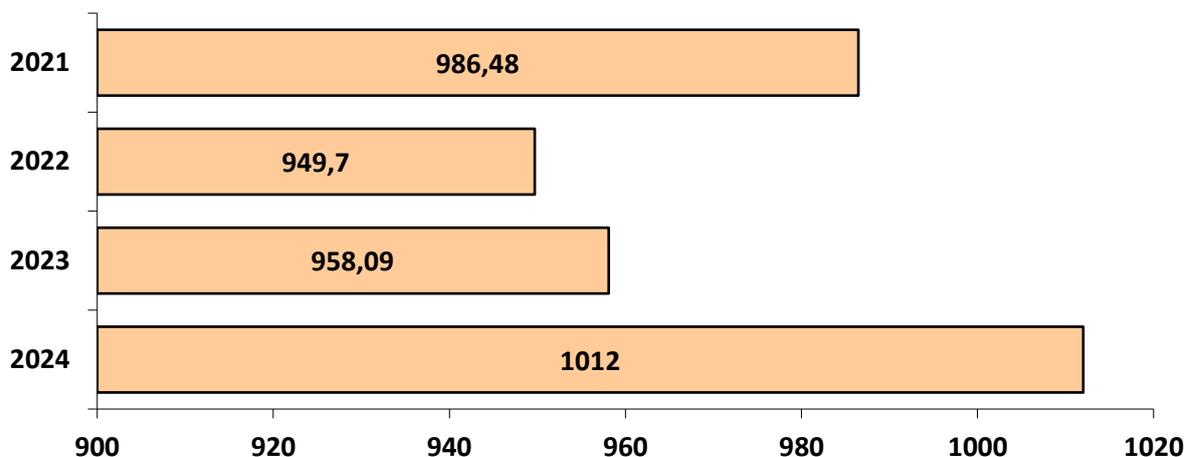
- une semaine les corps creux (sacs jaunes)
- une semaine les corps plats (sacs bleus).



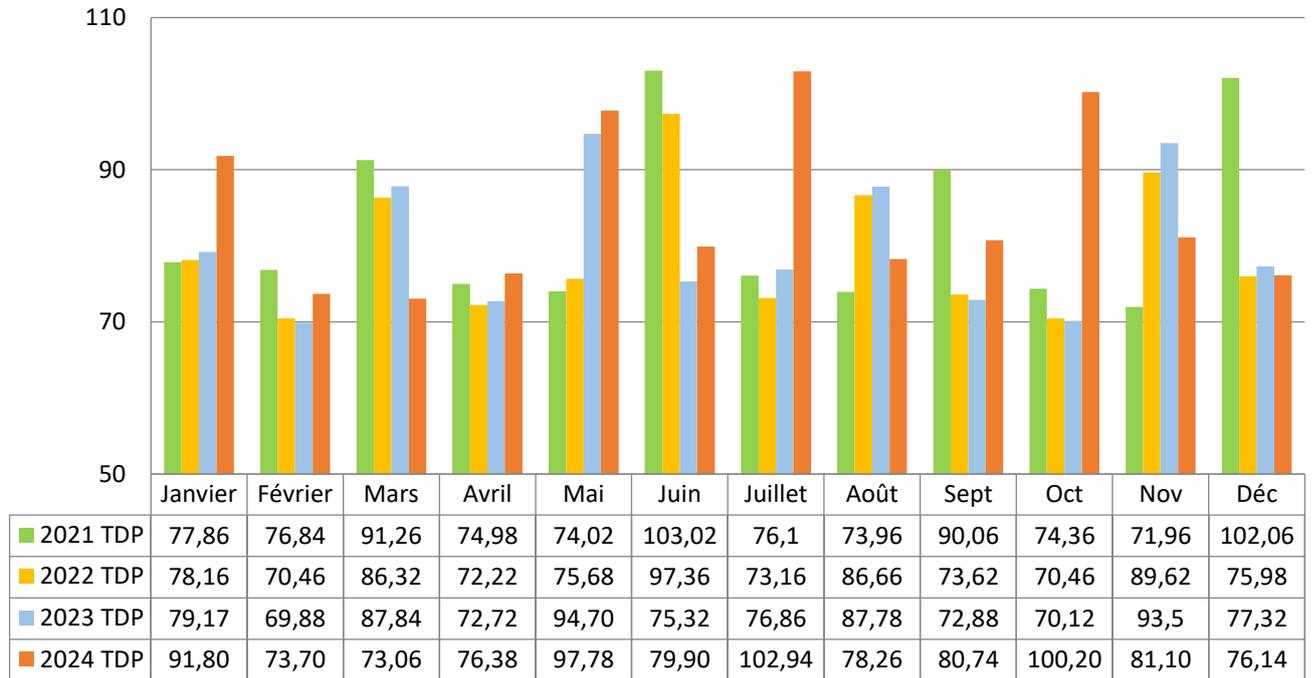
► Organisation de la filière de Traitement :



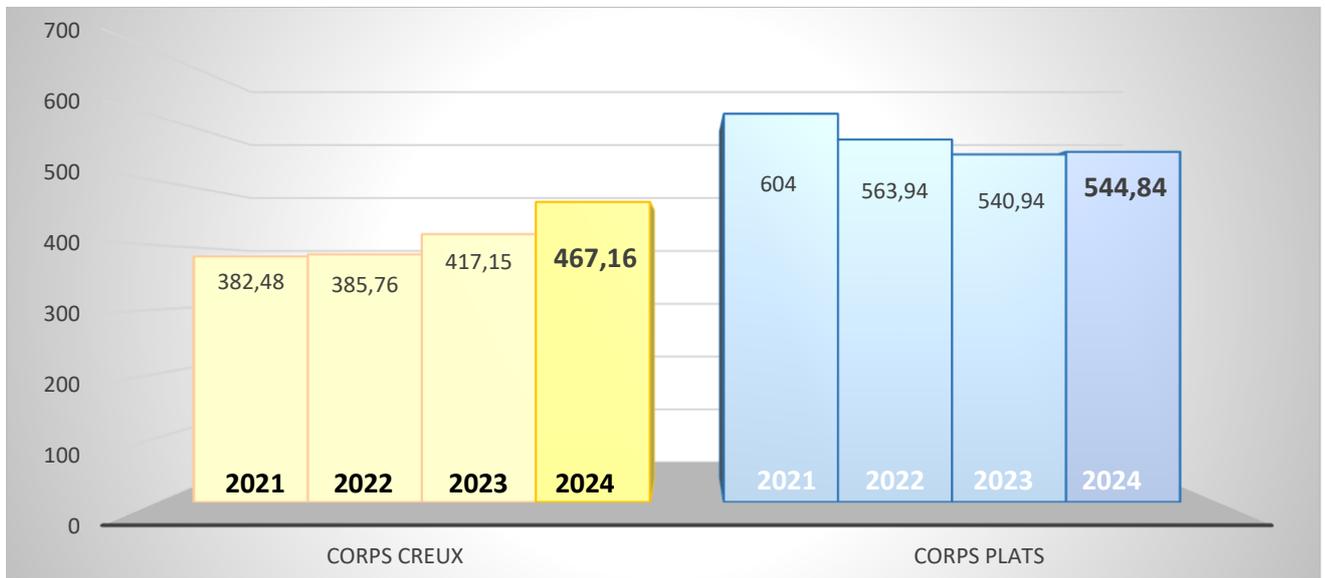
► Evolution des tonnages collectés (Corps creux + corps plats)



► **Evolution mensuelle des tonnages collectés des emballages ménagers**

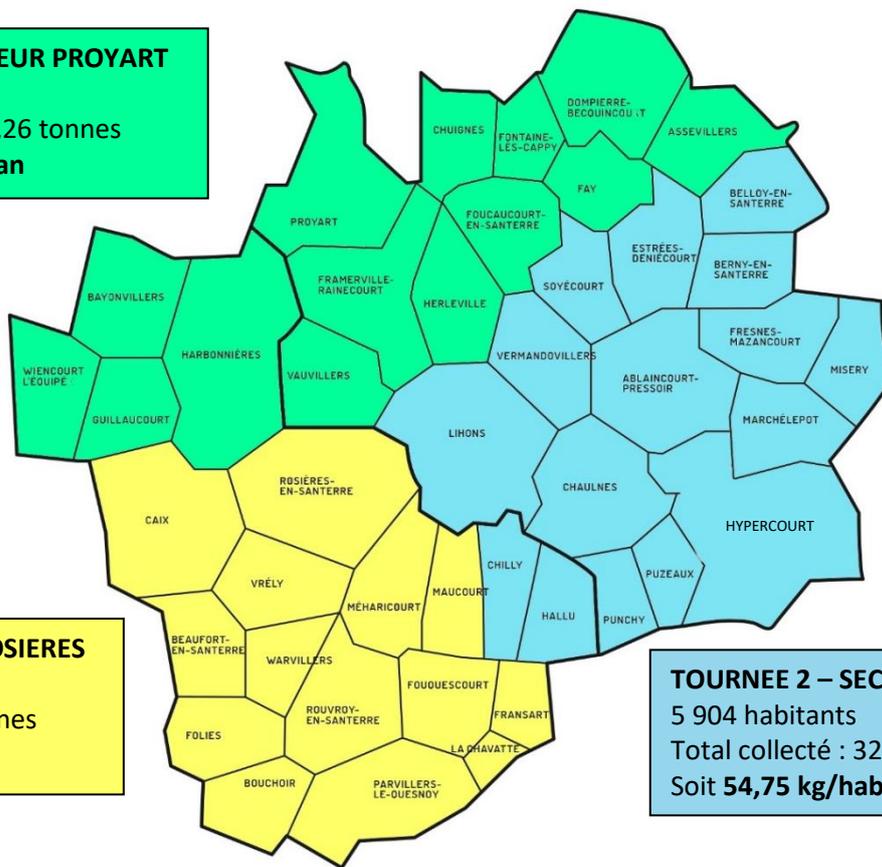


► **Evolution des tonnages collectés par catégorie d'emballages**



► **Performance de Collecte par secteur**

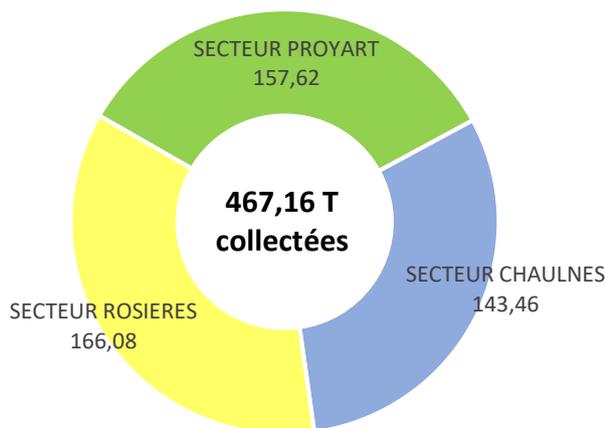
TOURNEE 1 – SECTEUR PROYART
 5 811 habitants
 Total collecté : 318,26 tonnes
 Soit **54,77 kg/hab/an**



TOURNEE 3 – SECTEUR ROSIERES
 6 518 habitants
 Total collecté : 370,48 tonnes
 Soit **56,84 kg/hab/an**

TOURNEE 2 – SECTEUR CHAULNES
 5 904 habitants
 Total collecté : 323,26 tonnes
 Soit **54,75 kg/hab/an**

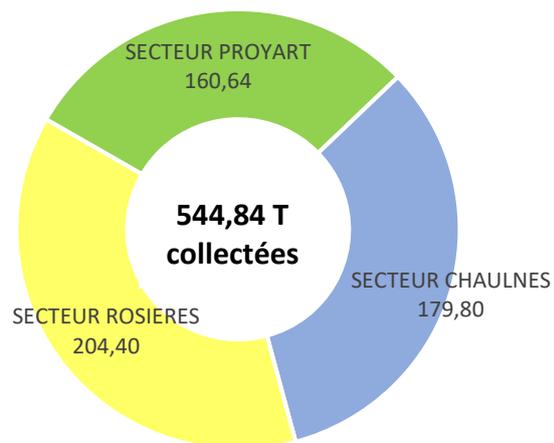
Tonnage d'emballages (sacs jaunes) collecté par secteur en 2024



Soit un ratio de :

- 27,12 Kg/Hab/An** pour le secteur de Proyart
- 24,30 Kg/Hab/An pour le secteur de Chaulnes
- 25,48 Kg/Hab/An pour le secteur de Rosières

Tonnage de papiers/cartons (sacs bleus) collecté par secteur en 2024



Soit un ratio de :

- 27,64 Kg/Hab/An pour le secteur de Proyart
- 30,45 Kg/Hab/An pour le secteur de Chaulnes
- 31,36 Kg/Hab/An** pour le secteur de Rosières

► Caractérisations des collectes sélectives.

Afin de connaître la qualité du tri, des caractérisations sont réalisées sur des échantillons de collecte de sacs jaunes et de sacs bleus, 1 à 2 fois par mois.

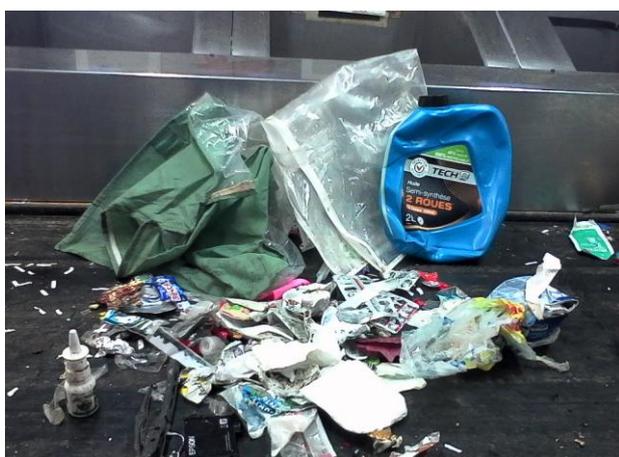
Les emballages collectés sont triés sur 2 centres de tri :

- Les corps plats (sacs bleus) sont triés à Rosières en Santerre
- Les corps creux (sacs jaunes) sont triés à Boves

Le tonnage de refus sur la collecte des corps creux et corps plats (soit les 1012 T) s'élève à 26,10 tonnes.

Le taux de refus moyen pour la collecte des sacs jaunes est de 21,77%

Exemple de refus de tri dans la collecte des sacs jaunes :



► **Filières de reprise :**

Les matériaux	Repreneurs	Tonnage revendu en 2022	Tonnage revendu en 2023	Tonnage revendu en 2024	Recettes perçues en 2024
Acier	Arcelor Mittal Packaging	48,49	49,07	46,46	9 081,44 €
Aluminium	Régéal Affimet	10,75	8,04	10,06	6 408,24 €
Bouteilles et flacons plastiques	Valorplast	175,67	174,13	170,24	34 420,31 €
Briques Alimentaires	Revipac	14,67	12,61	7,27	94,56 €
Emballages carton	Revipac	226,18	269,23	425,33	35 001,04 €
Journaux Magazines	2 repreneurs : Norske Skorg et WEPA	330,75	240,08	175,85	19 525,83 €
Papier blanc - Bureautique	Wepa Greenfield	6,03	1,58	2,51	640,05 €

Le montant des recettes issues de la revente des matériaux issus de la collecte sélective s'éleve à 129 432,26€ pour les tonnages 2024

❖ LA DECHETERIE

Les habitants de Terre de Picardie ont accès, gratuitement, à la déchèterie intercommunale située à Rosières en Santerre.

► Les horaires :

En 2024, à l'ouverture de la nouvelle déchèterie, Terre de Picardie a modifié les horaires d'ouverture.

La déchèterie intercommunale est ouverte tous les jours sauf les dimanches et jours fériés.

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI..... Fermée / 14h-17h30

MARDI..... 9h-12h / 14h-17h30

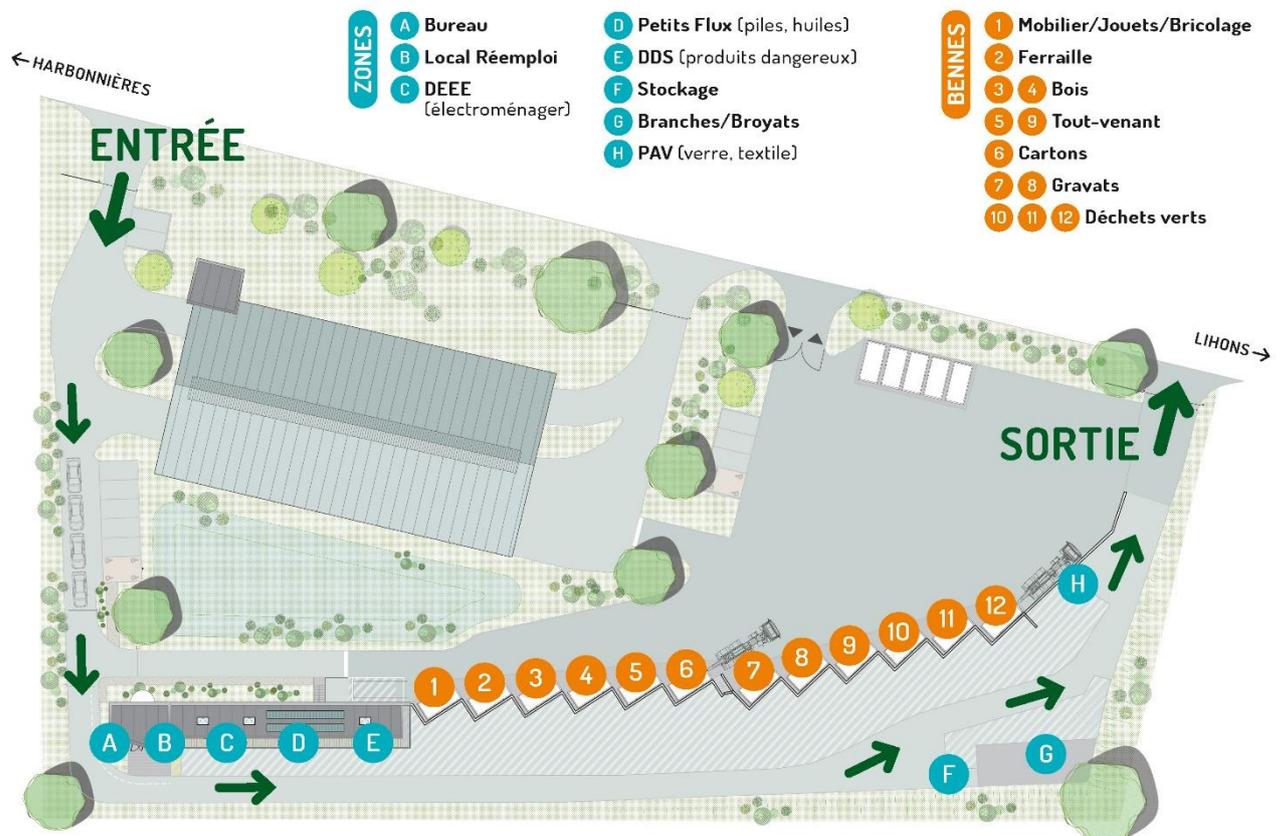
MERCREDI... 9h-12h / 14h-17h30

JEUDI..... 9h-12h / 14h-17h30

VENDREDI... 9h-12h / 14h-17h30

SAMEDI..... 9h-12h / 14h-17h30

► Organisation et déchets acceptés :



NOUVEAUTE 2024 :

En 2024, 2 journées ont été consacrées à la collecte d'amiante des particuliers. 24 tonnes ont été collectées.

Des kits de protections individuelles et des big-bags ont été distribués afin que les usagers puissent se débarrasser et apporter l'amiante en toute sécurité à la déchèterie.



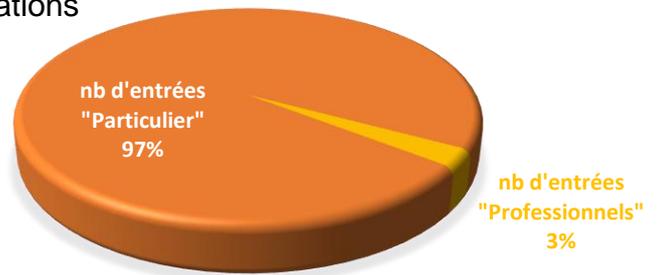
Déchargement de l'amiante par le prestataire de traitement « Oncidis »

► Fréquentations

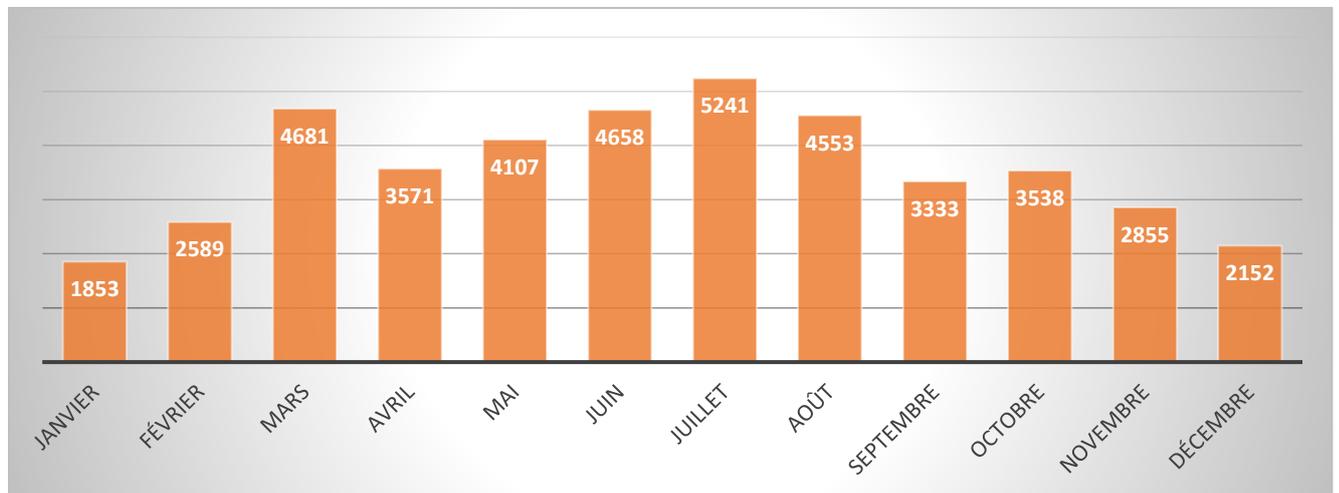
En 2024, 43131 entrées ont été comptabilisées dont

- 41 998 entrées de particuliers / administrations
- 1 133 entrées de professionnels

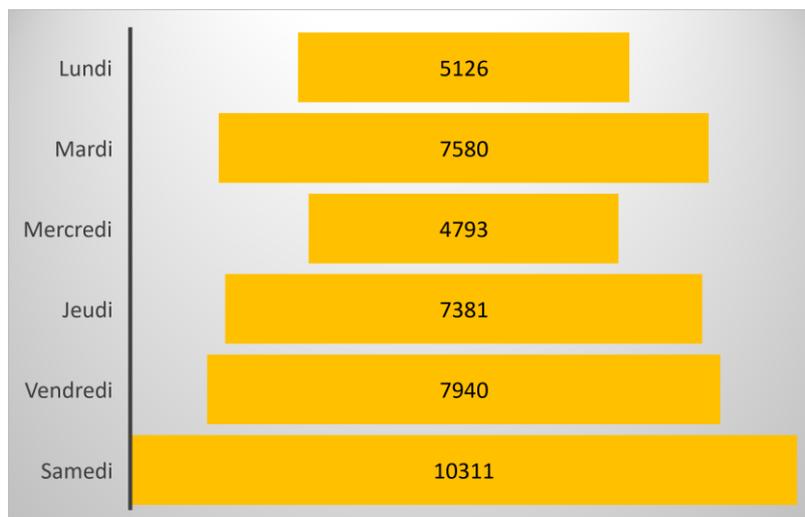
Rappel 2023 : 24 314 entrées comptabilisées.

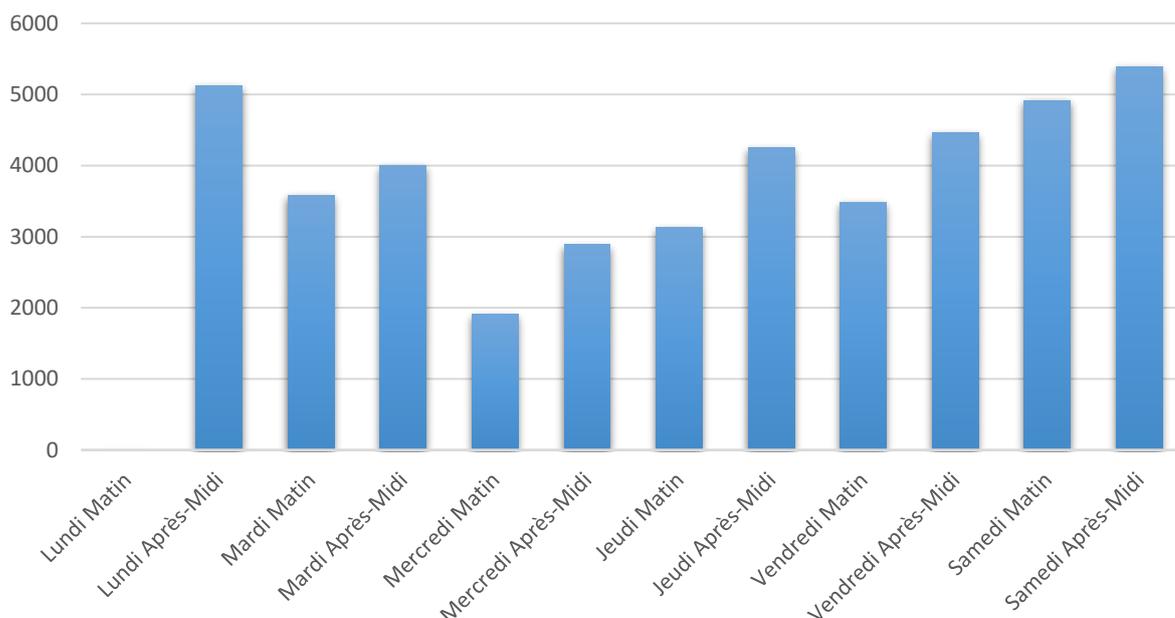


Répartition des entrées au cours de l'année



Répartition des entrées 2024 en fonction des jours d'ouverture



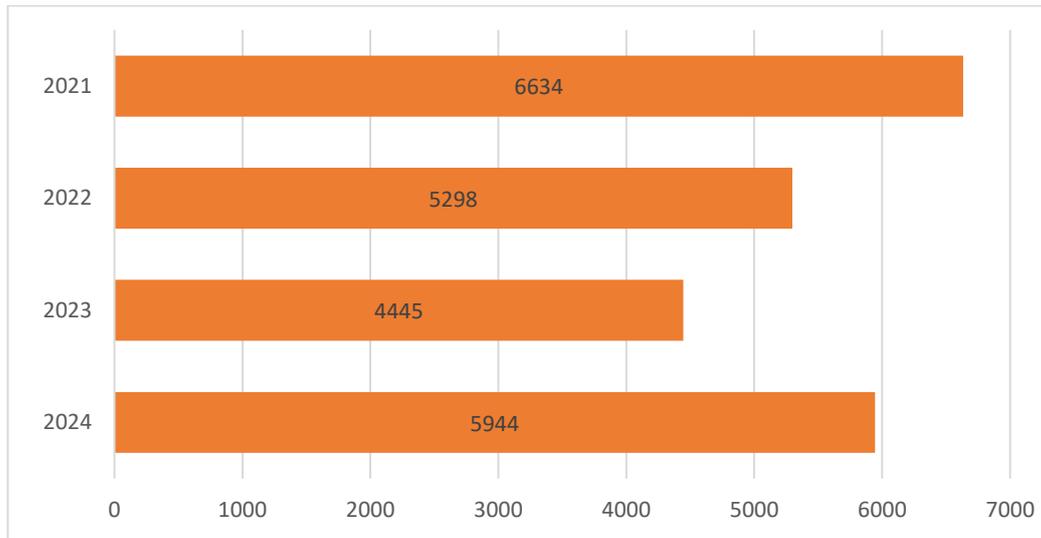


► **Le traitement des dépôts en déchèterie :**

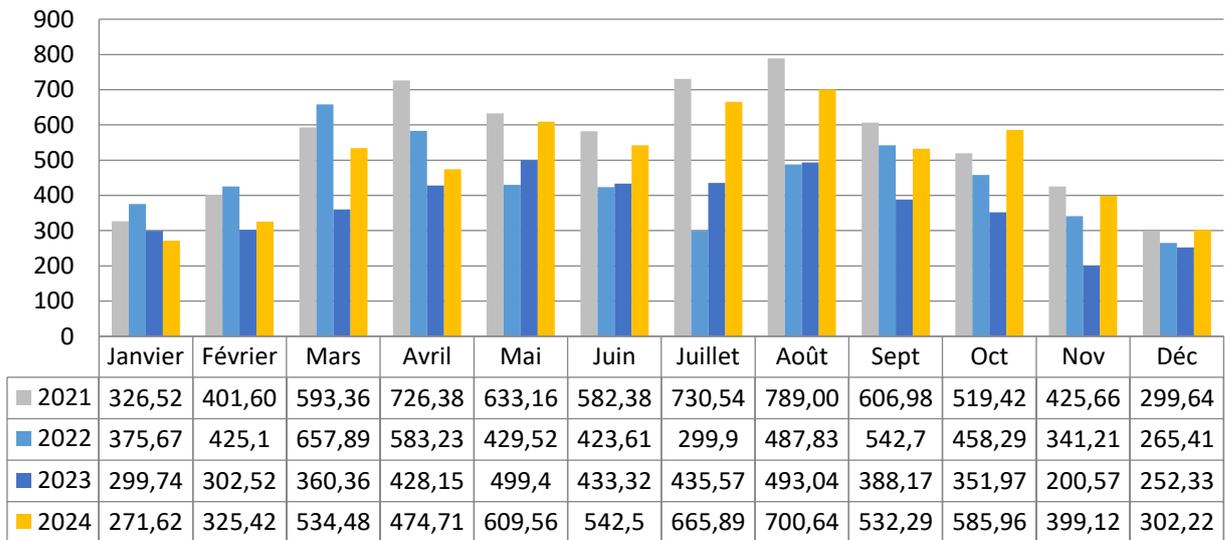
Les marchés de traitement ont été renouvelés en juillet 2022. Depuis 2023, le transport est assuré en régie.

FLUX	Type de Traitement ⇨	Prestataire de traitement
Encombrants	Enfouissement ⇨	GURDEBEKE - Lihons
Gravats	Valorisation ⇨	VEOLIA -Boves
Déchets verts	Compostage ⇨	VEOLIA -Boves
Cartons	Recyclage ⇨	SMITOM – Rosières en Santerre
Bois	Retraitement	VEOLIA -Boves
DMS	Valorisation énergétique ⇨	ARF
Ferraille	Recyclage⇨	FRICOURT ENVIRONNEMENT – Fricourt
Mobilier	Valorisation énergétique ⇨	ECO MOBILIER
DEEE	Recyclage ⇨	ECO SYSTEM
Piles et Batteries	Valorisation ⇨	Batteries : FRICOURT / Piles : COREPILE
Huiles de Fritures	Valorisation ⇨	QUATTRA - Belgique
Huiles de Vidange	Recyclage⇨	SEVIA - Harnes
Tubes et Lampes	Valorisation énergétique⇨	RECYLUM
Cartouches d'encre	Recyclage ⇨	PRINTERRE
Pneu	Valorisation⇨	ALLIAPUR
Radiographies	⇨	REMONDIS
Amiante		ONCIDIS

► **Evolution du tonnage total de déchets amenés à la déchèterie :**



► **Tonnage mensuel des apports sur la déchèterie (tous déchets confondus) :**

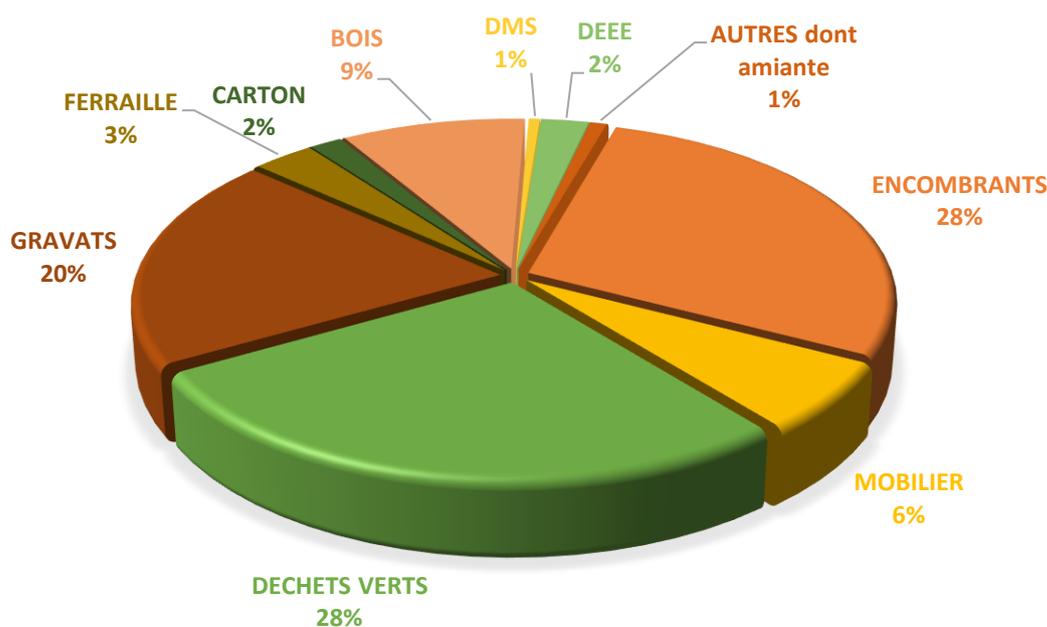


► Tonnages par catégories de déchets

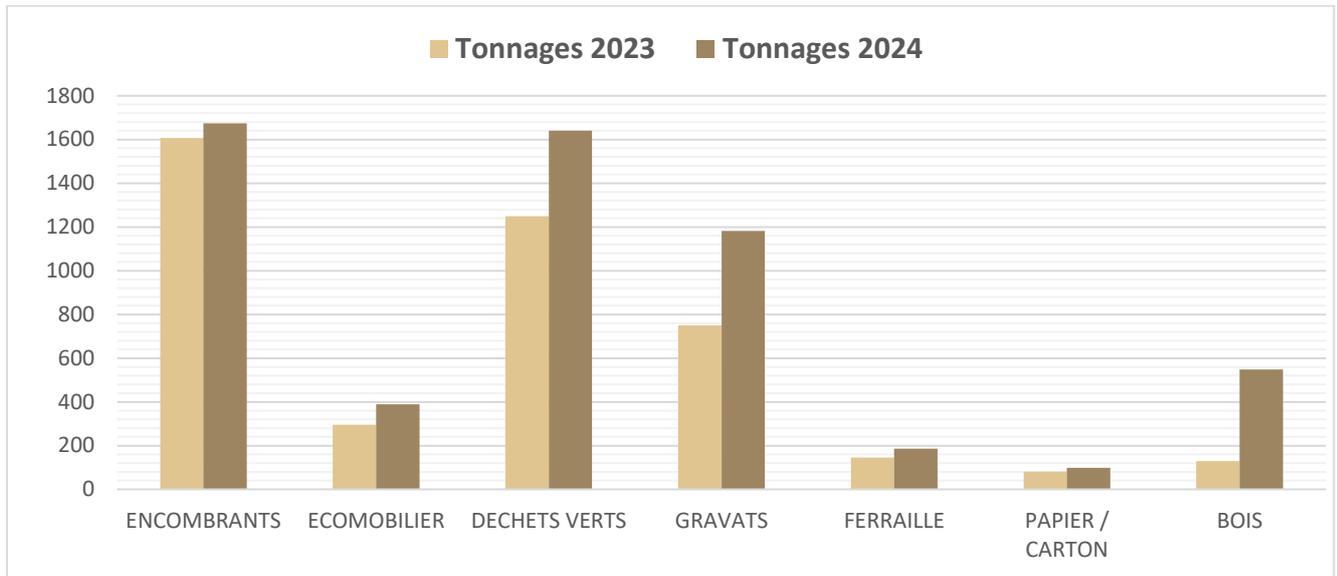
TONNAGES	2021	2022	2023	2024
ENCOMBRANTS	2643,96	2175,00	1607,26	1674,60
MOBILIER	360,76	288,10	295,38	389,37
DECHETS VERTS	1877,74	1340,02	1249,62	1640,86
GRAVATS	1234,94	1120,58	750,48	1181,28
FERRAILLE	208,26	162,28	145,58	185,56
PAPIER / CARTON	108,92	72,36	80,48	98,68
BOIS		8,50	129,36	548,36
DMS	36,66	16,70	29,644	33,261
HUILES VIDANGE	15000 litres	2500 litres	7950 litres	2500 litres
HUILES ALIM	670 litres		810 litres	680 litres
PILES	0,56	0,84	0,963	1,37
BATTERIES	4,20	1,30	2,87	4,57
DEEE	158,62	114,02	137,91	142,59
PNEUS*	14,71	14,57	15,74	19,76
RADIOGRAPHIES			0,241	
CARTOUCHES			0,09	0,08
AMIANTE				24,14
TOTAL	6634,62	5298,40	4445,12	5944,48

* : Le tonnage des pneus pour les années 2021 et 2022 n'a pas été comptabilisé dans le tonnage total

➔ **1499,36 Tonnes**
en 2024



Comparaison des tonnages entre 2023 et 2024 sur les flux principaux :



L'augmentation du tonnage en déchèterie est due à un apport plus important de déchets verts, gravats et bois par rapport à 2023.

► L'accueil des Professionnels en déchèterie

Les artisans, commerçants exerçant leur activité dans une des communes de Terre de Picardie peuvent venir déposer certains déchets afférents à leur activité, après avoir signé une convention avec la Communauté de communes et moyennant le paiement d'une redevance.

Les artisans, commerçants, administrations, ayant signé une convention, ont une carte d'accès. Les volumes estimés par l'agent de déchèterie sont facturés en fonction des matériaux déposés, selon la grille tarifaire suivante :

DECHET	TARIF
Carton	Gratuit
Ferrailles	Gratuit
Tout venant	25 € / m3
Déchets Verts	12 € / m3
Déchets inertes - gravats	25 € / m3
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	2 € / unité



En 2024, 82 artisans-commerçants ont fréquenté régulièrement la déchèterie.

❖ L'APPORT VOLONTAIRE

Le Verre :

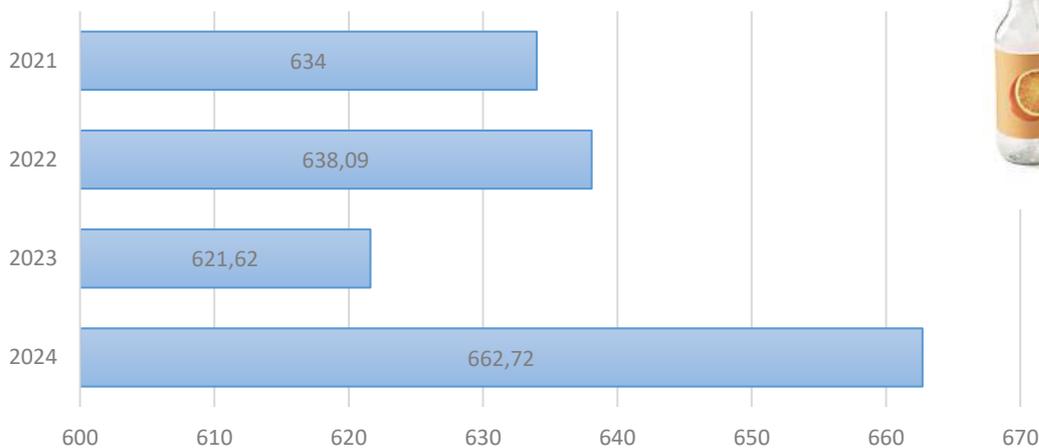
La collecte du verre est réalisée sous forme d'apport volontaire à l'aide de nombreuses colonnes réparties sur le territoire.

Les communes sont desservies à raison d'une colonne à verre pour 180 habitants. Toutes les communes sont équipées au minimum d'une colonne à verre.

Le flux « Verre » est composé de bouteilles, de canettes et de pots en verre.

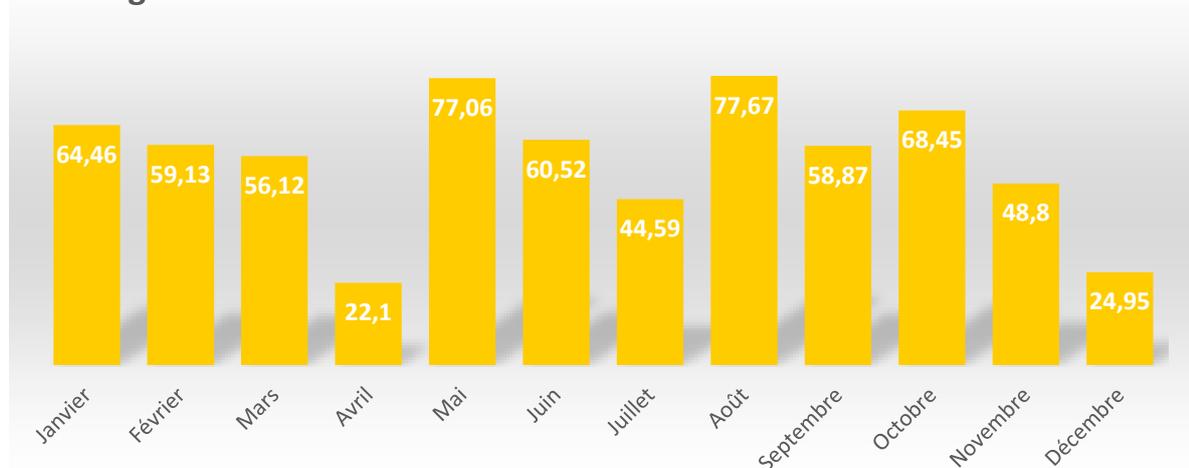
La collecte est réalisée par la société Minéris (groupe Paté) et gérée par le SMITOM du Santerre.

Evolution des tonnages :



Les tonnages de collecte de l'année 2024 donnent un ratio de **36,35 Kg/habitant**.

Tonnage mensuel collecté



Moyenne mensuelle : 55,22 Tonnes (2023 : 51,80 T)

Tonnage de verre collecté par commune :

	2023	2024
ABLAINCOURT PRESSEIR	9,75	10,01
ASSEVILLERS	13,75	12,05
BAYONVILLERS	9,73	11,89
BEAUFORT-EN-SANTERRE	7,17	6,42
BELLOY EN SANTERRE	5,3	5,58
BERNY EN SANTERRE	6,18	6,01
BOUCHOIR	14,14	11,65
CAIX	18,28	16,31
CHAULNES	80,71	82,18
CHAVATTE	2,15	1,86
CHILLY	6,64	6,81
CHUIGNES	2,69	4,29
DOMPIERRE-BECQUINCOURT	31,51	25,31
ESTREES DENIECOURT	14,39	15,68
FAY	3,3	2,84
FOLIES	7,31	6,1
FONTAINES LES CAPPY	0,49	1,62
FOUCAUCOURT EN SANTERRE	6,28	6,95
FOUQUESCOURT	5,88	5,937
FRAMERVILLE-RAINECOURT	17,08	16,8
FRANSART	5,17	4,897
FRESNES MAZANCOURT	3,87	4,99
GUILLAUCOURT	12,06	11,96
HALLU	10,13	7,255
HARBONNIERES	48,33	48,7



HERLEVILLE	3,81	5,38
HYPERCOURT	23,62	26,53
LIHONS	10,41	11,47
MARCHELEPOT	12,46	12,47
MAUCOURT	5,41	5,69
MEHARICOURT	20,82	22,198
MISERY	2,45	7,27
PARVILLERS LE QUESNOY	5,55	7,53
PROYART	21,63	22,4
PUNCHY	2,4	3,75
PUZEAUX	8,42	9,03
ROSIERES EN SANTERRE	105,39	128,617
ROUVROY EN SANTERRE	5,89	7,181
SOYECOURT	5,85	8,88
VAUVILLERS	9,42	8,96
VERMANDOVILLERS	7,62	8,96
VRELY	13,67	14,288
WARVILLERS	3,69	5,066
WIENCOURT-L'EQUIPEE	10,82	12,95

Les Textiles :

Les habitants peuvent également déposer les textiles dans l'un des points de collecte, répartis sur le territoire.

3 collecteurs sur le territoire :

- le Relais
- la Croix Rouge
- A.I.R Ressourcerie



❖ COLLECTE SPECIFIQUE DES ENCOMBRANTS



ARTOIS INSERTION RESSOURCERIE

Terre de Picardie a signé une convention avec Artois Insertion Ressourcerie (A.I.R) pour la collecte en porte à porte des encombrants.

Artois Insertion Ressourcerie est une association œuvrant pour l'insertion et l'environnement.

AIR collecte les encombrants à domicile, sur rendez-vous.

Chiffres 2021 :

Secteur	Nb Apports Volontaires	Nb Débarras	Poids Collectés
TDP	995	228	48,38 T

Chiffres 2022 :

Secteur	Nb Apports Volontaires	Nb Débarras	Poids Collectés
TDP	805	222	54,12 T

Chiffres 2023 :

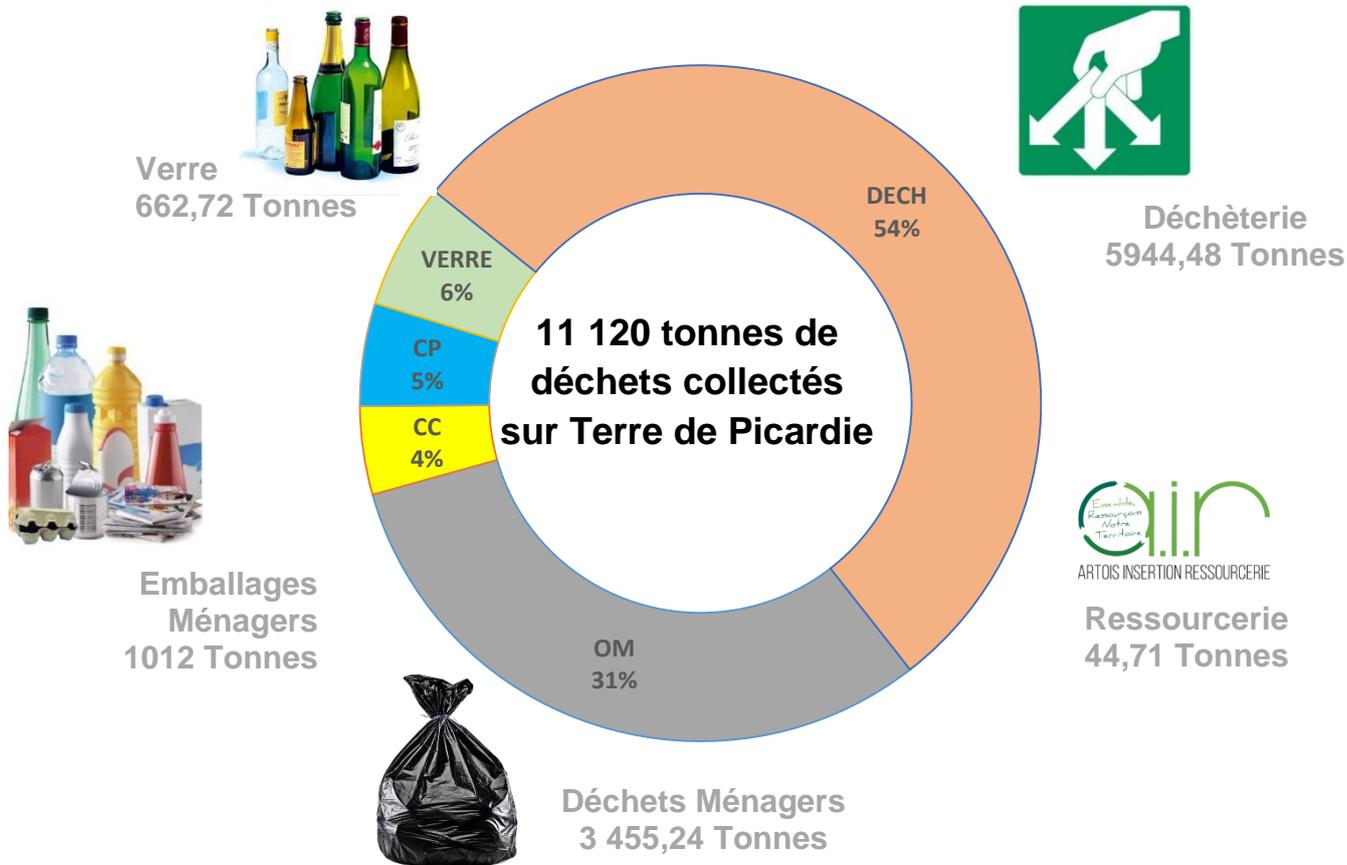
Secteur	Nb Apports Volontaires	Nb Débarras	Poids Collectés
TDP	768	225	58,93 T

Chiffres 2024 :

Secteur	Nb Apports Volontaires	Nb Débarras	Poids Collectés
TDP	769	147	44,71 T

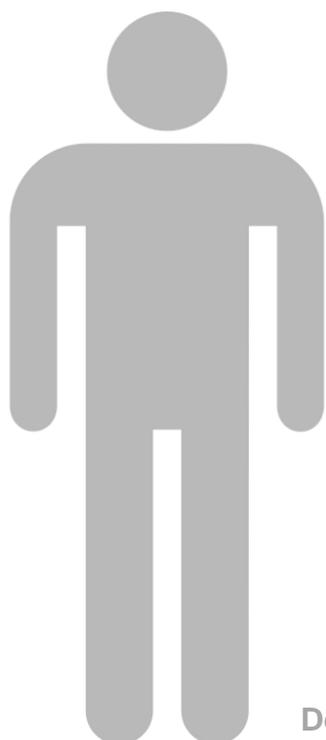
BILAN TONNAGES 2024

(18 233 habitants)



air
ARTOIS INSERTION RESSOURCERIE
Ressourcerie
44,71 Tonnes

Soit 609,87 kg de déchets collectés par habitant et par an



Emballages Ménagers
25,62 kg Corps creux (sac jaune)
29,92 kg Corps plats (sac bleu)



36,35 Kg Verre



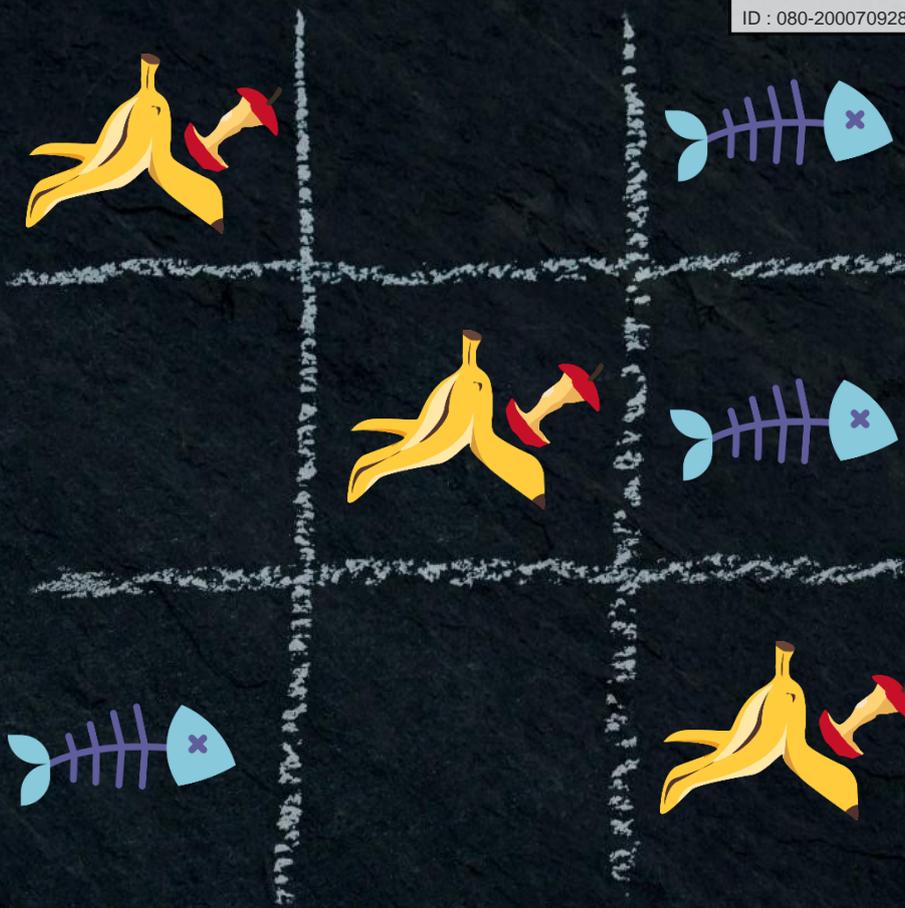
189,50 Kg Déchets Ménagers Résiduels



326,03 Kg Déchèterie



2,45 Kg Ressourcerie



COMMUNICATION ET PREVENTION.

❖ LA COMMUNICATION

✓ Le calendrier de collecte

Comme chaque année, la collectivité a réalisé un calendrier de collecte pour l'année 2024.



✓ Tarifification incitative.

En 2024, Terre de Picardie a axé sa communication sur la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi).

Une « mascotte » a été créée pour cibler facilement les documents concernant la TEOMi



Des réunions élus ont été organisées (Quizz ; intervention du Plateau Picard Nord



- Plusieurs documents ont été réalisées pour informer les habitants, à savoir :
- Un flyer « Tarification Incitative »
 - Un « Questions/Réponses » sur la tarification incitative avec le planning de distribution des nouveaux bacs
 - Un communiqué de presse
 - Un guide « Spécial TEOMi »
 - Le guide de tri réactualisé
 - Le calendrier fin 2024/2025
 - Le site internet

Tarification incitative

La tarification incitative arrive en 2025 !

+ Je réduis + j'agis !

Etape 1 : LIVRAISON DES ÉQUIPEMENTS

Pour anticiper la mise en place de la tarification incitative sur notre territoire, une équipe d'équipiers mandatée par la Communauté de Communes Terre de Picardie est venue pour :

- vous livrer un nouveau bac noir pucé pour permettre la comptabilisation des levées de votre bac,
- reprendre votre ancien bac qui appartient à la Communauté de Communes Terre de Picardie,
- vous remettre un nouveau badge pour faciliter en déchèterie.

Cette équipe est chargée de prendre les informations concernant le nombre de personnes au sein de votre foyer pour ajuster le volume du nouveau bac sur la grille de dotation et vous proposer de vous équiper, à terme, d'un composteur.



Tous acteurs pour réduire nos déchets

Tarification incitative

QUESTIONS / RÉPONSES

+ Je réduis + j'agis !

La TEOMI, c'est quoi ? Pour qui ? Pour quand ?

Elle encourage les comportements responsables et les bons gestes pour réduire les déchets de la poubelle gris, puisque la facturation sera en lien avec la production réelle de déchets des usagers. La TEOMI sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2025, à tous les ménages et non-ménages.

En 2025, sur la base des volumes de déchets collectés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, tous les usagers de Terre de Picardie seront soumis à la tarification incitative.



Tous acteurs pour réduire nos déchets

Tarification incitative

Nous allons rejoindre les précurseurs de la tarification incitative d'ici 2025 !

Les coûts de collecte et de traitement ne cessent d'augmenter. Il est donc nécessaire de modifier ces hausses et c'est grâce à une diminution de la production de déchets que cela sera possible.

La mise en place de la tarification incitative permet à chacun de se responsabiliser quant à sa production de déchets ménagers. Elle est une réelle incitation au tri des emballages et à la réduction des ordures ménagères résiduelles.

De quoi s'agit-il ? La tarification incitative n'est pas un nouvel impôt, elle vient remplacer l'actuelle tarification (TEOMI) et sa mise en œuvre a été votée en Conseil Communautaire le 20 janvier 2022. C'est une contribution demandée à l'usager pour utiliser le service public de gestion des déchets. Elle permet de prendre en compte l'utilisation du service dans la facturation.

Comme Faso et Félécitrail, la tarification incitative comporte une part fixe et une part variable. La part fixe comprend l'abonnement au service de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables (emballages, papiers et verres) avec l'accès à la déchèterie, aux actions de prévention et la mise à disposition des bacs de collecte. La part variable dépendra du nombre de levées de bacs et du nombre de passages en déchèterie au-delà d'un certain seuil qui sera déterminé prochainement.

Qui est concerné par le passage à la tarification incitative ? La TEOMI (Classe d'Équipement des Ordures Ménagères Incitative) n'est pas un nouvel impôt. Elle vient remplacer l'actuelle tarification TEOMI (Classe d'Équipement des Ordures Ménagères) et sa mise en œuvre a été votée en conseil communautaire de la Communauté de Communes Terre de Picardie le 20 janvier 2022.

La TEOMI fait évoluer le mode de financement pour le rendre plus juste, plus transparent et plus responsabilisant pour l'usager (des ménages et les professionnels).

Elle encourage les comportements responsables et les bons gestes pour réduire les déchets de la poubelle gris, puisque la facturation sera en lien avec la production réelle de déchets des usagers. La TEOMI sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2025, à tous les ménages et non-ménages.

En 2025, sur la base des volumes de déchets collectés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, tous les usagers de Terre de Picardie seront soumis à la tarification incitative.

Un déploiement en plusieurs étapes en 2024

Nous allons rejoindre les précurseurs de la tarification incitative d'ici 2025 !

2024	2025	2026
Prise de bacs pour l'habitat en prévision de la livraison des équipements	Année de mise en œuvre de la tarification incitative	TEOMI remplacée

Une campagne d'information écrite et orale accompagnera les usagers sur toute la durée de la mise en place pour les informer du déroulement de la mise en œuvre de la tarification incitative et des changements à venir. Un numéro vert sera dédié à votre disposition. Les informations seront également disponibles sur le site, n'hésitez pas à vous connecter.



Tous acteurs pour réduire nos déchets

Tarification incitative

+ Je réduis + j'agis !

LE GUIDE SPECIAL TEOMi



Tous acteurs pour réduire nos déchets

le Guide du Tri



Ensemble, trions mieux nos déchets

ROSIÈRES-EN-SANTERRE

OCT. NOV. DÉC.

MA 1	VE 1	DI 1
ME 2	SA 2	LU 2
JE 3	DI 3	MA 3
VE 4	LU 4	ME 4
SA 5	MA 5	JE 5
DI 6	VE 6	SA 6
LU 7	JE 7	DI 7
MA 8	VE 8	SA 8
ME 9	SA 9	LU 9
JE 10	DI 10	MA 10
VE 11	LU 11	ME 11
SA 12	MA 12	JE 12
DI 13	VE 13	SA 13
LU 14	JE 14	DI 14
MA 15	VE 15	SA 15
ME 16	SA 16	LU 16
JE 17	DI 17	MA 17
VE 18	LU 18	ME 18
SA 19	MA 19	JE 19
DI 20	VE 20	SA 20
LU 21	JE 21	DI 21
MA 22	VE 22	SA 22
ME 23	SA 23	LU 23
JE 24	DI 24	MA 24
VE 25	LU 25	ME 25
SA 26	MA 26	JE 26
DI 27	VE 27	SA 27
LU 28	JE 28	DI 28
MA 29	VE 29	SA 29
ME 30	SA 30	LU 30
JE 31	MA 31	

PÉRIODE TEST : à partir du 1^{er} OCTOBRE 2024 la TEOMI entre en vigueur, voici ce qui change :

1 SORTIE = 1 LEVÉE

SEUL LE BAC GRIS SERA COLLECTÉ

Ne sortez votre bac que s'il est plein, car chaque levée est comptabilisée.

À partir d'octobre 2024 **LE PASS' EST OBLIGATOIRE** pour accéder à la déchèterie.

PRIX D'UNE LEVÉE

120L	240L	360L	660L
2€	4€	6€	12€

Comptabilisation des levées à partir du 1^{er} janvier 2025. Facturation en 2026.

SOYEZ ACTEUR DE LA TEOMI

Avec une bonne gestion de votre tri, c'est moins d'ordures ménagères générées donc moins de sorties de votre bac gris !

Tri | Déchèterie | Points d'appart. | Compost | Acti-2400

Dès le 15 octobre 2024, ouvrez votre compte Ecocito pour suivre votre nombre de levées effectuées et de passages en déchèterie sur www.ecocito.com

● Collecte des sacs jaunes ● Collecte des sacs bleus ● Collecte des ordures ménagères

⚠ PENSEZ À SORTIR VOS BACS ET VOS SACS LA VEILLE AU SOIR DU JOUR DE COLLECTE

Service Déchets Terre de Picardie - Contact : 03 84 63 00 60

terredepicardie.fr

❖ LE PLAN DE PREVENTION

Définition de la prévention des déchets :

La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation. Elle intervient avant l'abandon, le statut de déchet d'un produit.

Actions réalisées en 2024

- Compostage Individuel



En 2024, la mise à disposition de composteurs s'est poursuivie, Terre de Picardie a distribué 266 composteurs.

• Compostage « gros volume »



Le composteur « gros volume » de Terre de Picardie a été réinstallé et, par la même occasion, agrandi afin de récupérer les déchets de cantines des 7 restaurants scolaires de la collectivité.



• Composteurs partagés

L'obligation du tri à la source des biodéchets s'appliquant au 1^{er} janvier 2024, le déploiement de composteurs partagés a démarré en 2024 sur le territoire.

Les habitants ne pouvant avoir un composteur individuel (habitat collectif) peuvent tout de même trier leur biodéchets. :

Chaulnes

- Parking école
- Rue Pierre et Marie Curie - résidence Chenonceaux

Harbonnières

- Rue Jacques Deflandre
- Intersection rue Raoul Defruit et chemin du tour de ville

Rosières-en-Santerre

- Rue Camille Leguillier
- Rue du bois Régnier



- Animations scolaires

Des animations en milieu scolaire sont réalisées par le SMITOM, auprès des classes qui en font la demande.

En 2024, 46 animations ont été effectuées ; 987 élèves ont ainsi été sensibilisés.

ANIMATIONS SCOLAIRES	CC TERRE DE PICARDIE	
Animations	Nbre anim	Nbre enfant
<i>Tri</i>	12	257
<i>Recyclage tout un art</i>	4	79
<i>Jeu stop déchet</i>	3	66
<i>Lombricompostage</i>	3	69
<i>Sachons choisir nos achats</i>	5	102
<i>Atelier des branchés</i>	4	87
<i>Composter c'est pas sorcier</i>	4	83
<i>Gaspi'rale</i>	8	183
<i>Initiation éco-délégué</i>	0	0
<i>Tout savoir sur le compostage</i>	0	0
<i>Stand de sensibilisation</i>	0	0
<i>Visites centre de tri</i>	3	61
Total	46	987

- Animations Grand Public – évènements extérieurs

Le stand du SMITOM était présent sur les évènements ci-dessous :

- SARCOM à Chaulnes (novembre)

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 080-200070928-20250612-DELIB2025_038-DE



INDICATEURS FINANCIERS.

❖ LES MARCHES PUBLICS

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont une partie est régie par des marchés publics.

LISTE DES MARCHES CONCLUS en 2024 > A 40 000 € HT

- Attribution du Marché de collecte et transport à l'exutoire des ordures ménagères résiduelles, des papiers et des emballages ménagers
Marché lancé en 2023 (attribution 2024)

Prestataire retenu : GURDEBEKE

- Marché de remplacement de la couverture et travaux de peinture intérieure à la déchèterie de Rosières en Santerre.

Prestataires retenus : COUVERTURE ESSIQUE
PEINTURE DEREMARQUE KLISZ

❖ LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le financement du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) facturée aux particuliers et professionnels, les prestations particulières, le soutien des sociétés agréées ainsi que les recettes industrielles.

La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume des déchets collectés.

En 2024, Terre de Picardie a voté pour un taux de 14,5 % sur le territoire pour la TEOM.

❖ COMPTE ADMINISTRATIF 2024

	2023	2024
Dépenses Investissement	1 555 594,04 €	1 212 400,73 €
Dépenses Fonctionnement	1 926 249,86 €	2 154 413,38 €
Recettes Investissement	154 863 €	374 837,24 €
Recettes Fonctionnement	2 486 733,11 €	2 119 748,39 €

Le montant global des dépenses arrêté au compte administratif 2024 se décompose de la façon suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 212 400,73 €
20 - Immobilisations incorporelles (étude)	381 127,56 €
21 - Immobilisations corporelles (achat matériel)	327 107,52 €
23 - Immobilisations en cours (constructions, travaux)	504 165,65 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	374 837,24 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 900 €
13 - Subventions d'investissement	295 927,24 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024
	1 926 249,86 €	2 154 413,38 €
Charges à caractères général	1 038 477,34 €	1 150 901,39 €
6042 - Achats prestations de services	41 944,62 €	100 727,34 €
60611 - Eau et assainissement	258,77 €	292,82 €
60612 - Énergie - Électricité	4 542,58 €	3 844,94 €
60621 - Combustibles	1 225,20 €	2 440,55 €
60622 - Carburants	18 249,90 €	22 620,63 €
60623 - Alimentation	13,68 €	- €
60631 - Fournitures d'entretien	644,35 €	381,47 €
60632 - Fournitures de petit équipement	3 729,73 €	1 762,95 €
60636 - Vêtements de travail	2 058,04 €	2 152,12 €
6064 - Fournitures administratives	71,27 €	150,94 €
6068 - Autres matières et fournitures	58 289,94 €	49 039,14 €
611 - Contrats de prestations de services	811 418,12 €	866 173,79 €
61351 - Locations matériel roulant		2 277,36 €
6135 - Locations mobilières	3 514,98 €	2 387,78 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	427,80 €	3 039,12 €
615231 - Entretien et réparations voiries	1 179,48 €	1 419,48 €
61551 - Matériel roulant	14 707,19 €	18 216,43 €
61558 - Autres biens mobiliers	20 862,00 €	16 318,87 €
6156 - Maintenance	4 358,34 €	9 842,23 €
6161 - Assurance multirisques	3 735,99 €	1 213,62 €
6162 - Assurance obligatoire dommage - construction	- €	22 419,66 €
6184 - Versements à des organismes de formation	1 055,00 €	1 200,00 €
6188 – Autres frais divers		700 €
6226 - Honoraires	32 035,17 €	
6231 - Annonces et insertions	1 836,00 €	648,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	10 978,80 €	19 537,54 €
6248 - Transports de biens et transports collectifs	126,00 €	
6262 - Frais de télécommunications	1 063,39 €	1 746,61 €
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	151,00 €	348 €
Charges de personnel	203 231,00 €	301 994,54 €
Dotations aux amort.	73 700,00 €	78 900,00 €
Autres charges de gestion courante	610 841,52 €	622 617,45 €

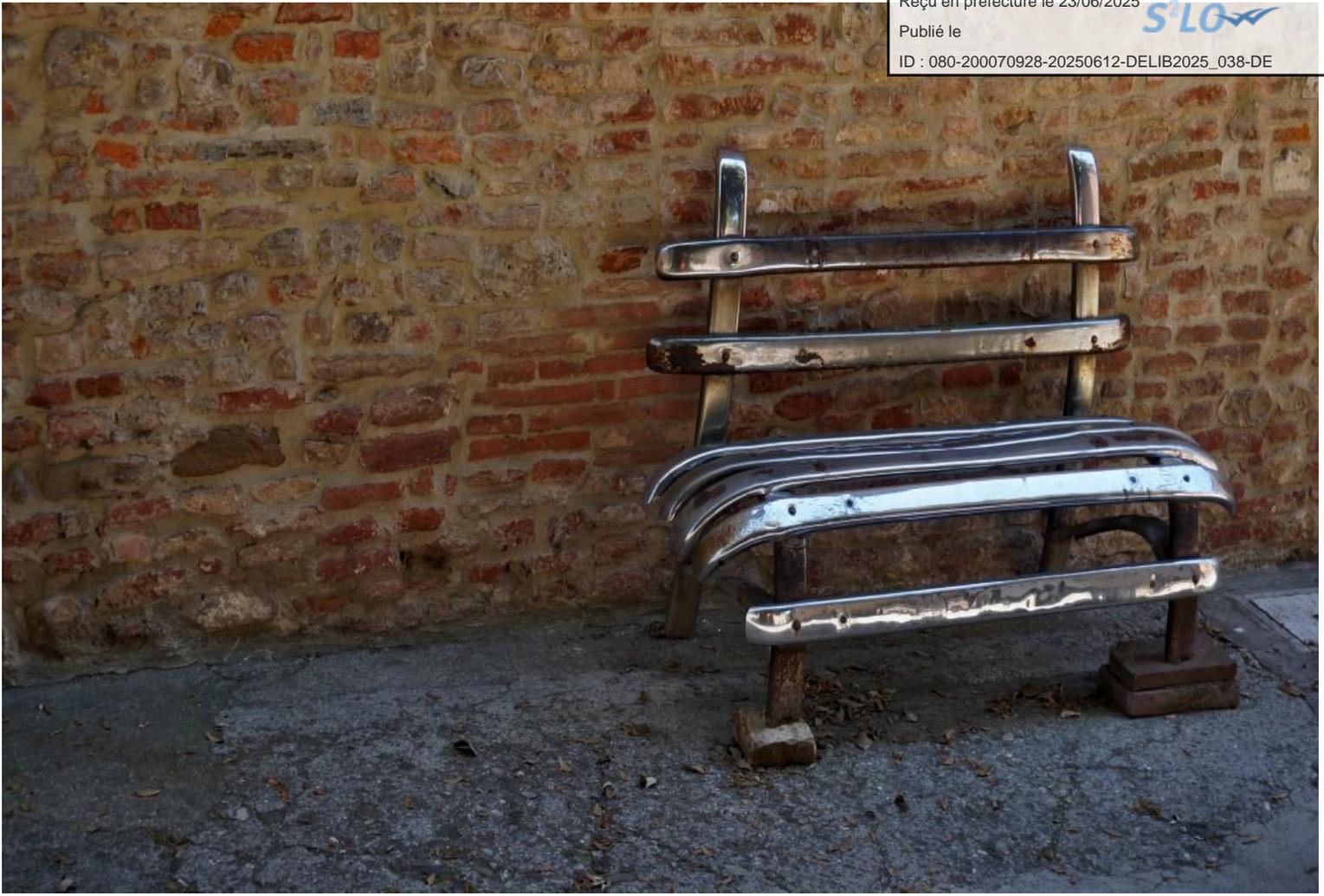
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024
	2 486 733,11 €	2 119 748,39 €
013 - Atténuations de charges	6994,44 €	22 621,51 €
70 - Produits des services, et ventes diverses	30 833,50 €	32 247,00 €
73 - Impôts et taxes	1 756 533,00 €	1 870 655,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	197 594,17 €	181 467,94 €
75 – Autres produits de gestion courante		11 940,00 €
77 - Produits spécifiques	494 778,00 €	817,32 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 080-200070928-20250612-DELIB2025_038-DE



PROJETS ET PERSPECTIVES.

❖ Projets et perspectives pour 2025

Poursuite du déploiement du tri a la source des biodéchets

Déploiement des axes :

- Compostage individuel : poursuite du programme « compost et vous »
- Compostage pour les gros producteurs : recherche de nouveaux sites.
- Compostage partagé dans les communes, le SMITOM prévoit en 2025, des sites supplémentaires sur Chaulnes, Rosières et Harbonnières.

La Tarification incitative

L'année 2025 sera consacrée à la mise en œuvre de la Tarification Incitative.

- Comptabilisation des levées
- Faire appliquer les règles de collecte
- Préparation des données pour la facturation 2026
- Informer les habitants sur la facturation...etc

Mise en place de la REP PMCB à la déchèterie

Dans le cadre de la loi AGEC, qui lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire, la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) s'étend désormais aux Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB). Cette filière, appelée REP "Bâtiment", vise à faciliter la collecte et le recyclage des déchets issus des travaux de construction, de rénovation et de démolition.

En 2025, cette nouvelle mesure sera mise en place à la déchèterie permettant aux professionnels du bâtiment de déposer gratuitement certains déchets triés.

Préparation du transfert du bas de quai au SMITOM du Santerre

Au 1^{er} janvier 2026, Terre de Picardie transfère la compétence Bas de quai au SMITOM du Santerre.



TERRE DE PICARDIE
Avenue de Haute Picardie
80200 ESTREES-DENIECOURT
Tel : 03.22.85.14.14

www.terredepicardie.fr